CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

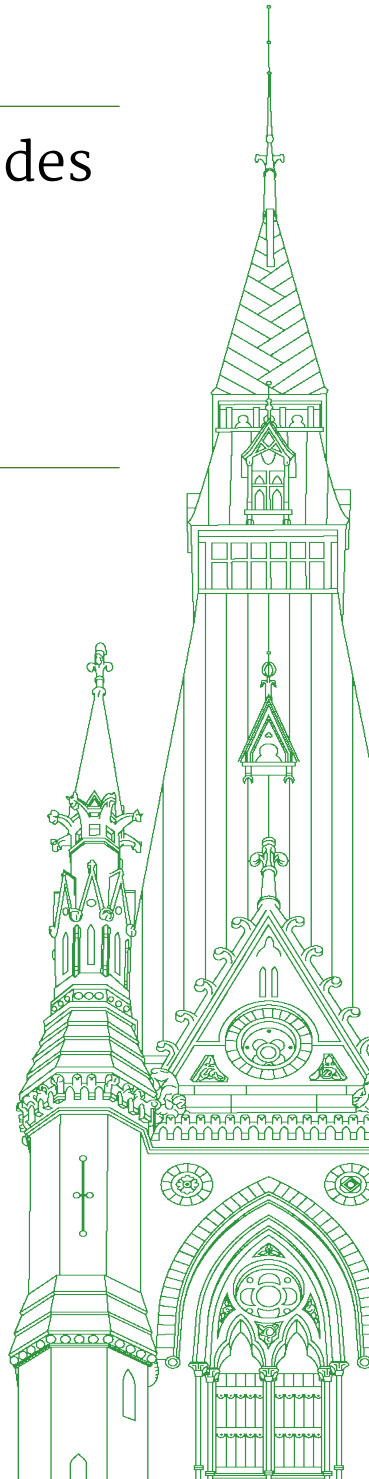
45e LÉGISLATURE, 1re SESSION

Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 044

Le mardi 27 octobre 2026



Président : Chris Bittle

Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre

Le mardi 27 octobre 2026

● (1100)

[*Traduction*]

Le président (Chris Bittle (St. Catharines, Lib.)): Je déclare la séance ouverte.

Bienvenue à la 44e réunion du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre.

Conformément à l'article 108(3) du Règlement, le Comité se réunit pour reprendre son étude sur l'intelligence artificielle et les institutions démocratiques canadiennes.

La séance d'aujourd'hui se tient en public, sous forme hybride.

Avant de poursuivre, je demande à tous les participants dans la salle de consulter les fiches sur la table pour prendre connaissance des consignes visant à prévenir les incidents acoustiques causés par l'effet Larsen, ainsi que pour protéger la santé et la sécurité de tous les participants, en particulier celles de nos interprètes. Je tiens à rappeler aux témoins que les membres du Comité peuvent poser des questions en anglais ou en français. Si vous avez besoin de l'interprétation, veuillez prendre un moment dès maintenant pour préparer votre oreillette et sélectionner à l'avance le canal d'écoute dont vous avez besoin, afin de profiter pleinement du temps alloué aux questions.

J'aimerais faire quelques observations à l'intention des députés.

Toutes les observations doivent être adressées par l'intermédiaire du président. Que vous soyez dans la salle ou sur Zoom, levez la main. Le greffier et moi-même ferons de notre mieux pour gérer la liste des intervenants.

J'aimerais maintenant souhaiter la bienvenue à nos témoins.

Nous accueillons Catherine Régis, professeure titulaire à l'Université de Montréal, qui se joint à nous par vidéoconférence. Nous accueillons aussi Semra Sevi, professeure à l'Université de Toronto; et Angus Lockhart, analyste principal des politiques, The Dais, à la Toronto Metropolitan University.

Nous cédons maintenant la parole à M. Lockhart pour cinq minutes.

Allez-y, monsieur, je vous en prie.

Angus Lockhart (analyste principal des politiques, The Dais at Toronto Metropolitan University): Monsieur le président, mesdames et messieurs, je vous remercie de m'avoir invité à comparaître devant vous aujourd'hui dans le cadre de votre étude sur l'intelligence artificielle dans les institutions démocratiques canadiennes.

Je m'appelle Angus Lockhart et je suis analyste principal des politiques chez The Dais à la Toronto Metropolitan University, un groupe de réflexion sur les politiques publiques et le leadership qui œuvre à la croisée de la technologie, de l'éducation et de la démocratie.

Depuis 2019, The Dais mène le sondage annuel sur les préjudices en ligne, la plus ancienne étude longitudinale portant sur l'écosystème en ligne au Canada. Au cours de cette période, nous avons constaté à quel point l'intelligence artificielle contribue davantage à l'érosion du patrimoine d'information civique au Canada.

Nous avons dégagé trois tendances clés dans cet environnement.

Premièrement, une hausse de l'exposition à la désinformation et de la mesure dans laquelle les gens y croient. Soixante et un pour cent des Canadiens sont exposés à de fausses informations chaque mois, et 38 % y sont exposés plusieurs fois par semaine. Il est crucial de noter que les Canadiens ne sont pas seulement exposés à de la désinformation. Seuls 16 % d'entre eux ont répondu être capables de déterminer avec certitude la véracité des affirmations erronées qui circulent couramment en ligne.

Deuxièmement, les Canadiens sont de plus en plus exposés aux hypertrucages sur les plateformes des médias sociaux, 50 % d'entre eux déclarant y être exposés chaque mois. Cependant, lorsqu'on leur demande de citer des exemples précis, seuls 23 % mentionnent spontanément des images, des fichiers audio ou des vidéos synthétiques mettant en scène des personnalités politiques canadiennes. Les célébrités et les personnalités politiques américaines représentent une part importante du contenu d'hypertrucage que les Canadiens voient en ligne aujourd'hui. Parallèlement, la confiance que les entités d'intelligence artificielle, comme OpenAI, agissent dans l'intérêt du public est au plus bas, tout comme la confiance envers les principaux médias sociaux, comme Facebook, X et TikTok.

Troisièmement, en ce qui concerne les solutions stratégiques portant sur le contenu synthétique, notre recherche sur l'étiquetage révèle que les Canadiens souhaitent plus de clarté. Quatre-vingts pour cent d'entre eux appuient l'étiquetage obligatoire du contenu politique généré par l'intelligence artificielle. Cependant, dans le cadre d'une expérience menée en 2025, nous avons constaté que les avertissements actuels des plateformes — ces petites mentions situées au-dessus ou au-dessous des publications — sont inefficaces. Les utilisateurs ne sont pas plus enclins à les préférer à l'absence totale d'étiquetage. Ils préfèrent plutôt que la confirmation de provenance du contenu soit masquée derrière un écran jusqu'à ce qu'ils cliquent dessus.

Comprendre la menace ne représente que la moitié du chemin. Chez The Dais, nous testons et déployons activement des interventions visant à renforcer la résilience. Nous avons notamment collaboré avec de grands employeurs canadiens, des syndicats et des bibliothèques pour concevoir des modules d'apprentissage asynchrones pouvant contribuer à renforcer à la fois la culture civique et la culture numérique. À ce jour, ces modules traitent de la mésinformation et de la désinformation, de l'IA générative, des hypertrucages et des principes démocratiques fondamentaux du Canada. Cela permet non seulement de renforcer la résilience du public, mais offre également un modèle pour la formation des employés du gouvernement et des fonctionnaires.

Pour relever ces défis, nous recommandons trois solutions stratégiques portant à la fois sur l'offre et la demande d'information.

Premièrement, présenter un projet de loi sur l'étiquetage obligatoire de l'intelligence artificielle. Adopter des normes d'étiquetage claires et exécutoires pour les communications politiques, les campagnes publicitaires et le contenu lié aux élections générés par l'IA, qui vont au-delà des avertissements inefficaces affichés sur les plateformes.

Deuxièmement, investir dans la culture du numérique et de l'intelligence artificielle afin de doter les Canadiens des outils nécessaires. Intensifier l'éducation du public afin de renforcer la résilience face à la mésinformation, à la désinformation et aux hypertrucages. Cette initiative devrait s'appuyer sur le modèle du Dais, qui consiste à collaborer avec les employeurs, les syndicats et les bibliothèques, tout en soutenant la formation obligatoire en IA et en cybersécurité pour les parlementaires et leur personnel.

Troisièmement, reconstruire l'écosystème du journalisme. Soutenir le journalisme indépendant de qualité, notamment en améliorant la disponibilité et la diffusion d'informations vérifiées sur les plateformes des réseaux sociaux, afin que les Canadiens aient accès à des informations fiables qui éclairent leur participation démocratique.

Merci encore d'accorder la priorité à cet important sujet. Je suis prêt à répondre à vos questions et à participer à la discussion.

● (1105)

Le président: Merci beaucoup.

Madame Sevi, vous avez la parole.

Semra Sevi (professeure, University of Toronto, à titre personnel): Monsieur le président, mesdames et messieurs, merci de m'avoir invitée.

Permettez-moi de commencer par ce que nous savons déjà. Les robots conversationnels alimentés par l'intelligence artificielle peuvent faire changer d'avis les gens. Comme ils sont peu coûteux et peuvent mener des millions de conversations simultanément, ils sont déjà largement utilisés par les citoyens à la recherche d'information et par ceux qui cherchent à les persuader.

Ce domaine est en pleine expansion. Depuis environ quatre ans, mes collègues et moi-même l'étudions dans différents pays et contextes, en nous concentrant sur deux questions principales. La première est: l'intelligence artificielle peut-elle aider les citoyens à être mieux informés? La deuxième question est: l'intelligence artificielle peut-elle modifier leurs convictions? Aujourd'hui, je vais vous présenter brièvement trois de ces études, puis vous faire part de trois propositions de ma part. Nous menons actuellement de nombreux autres travaux. Je serai ravie de partager ces résultats au fur et à mesure qu'ils seront disponibles.

Notre premier travail portait sur l'information des électeurs. En collaboration avec des collègues de l'Université Columbia, nous avons mis au point un robot conversationnel qui explique la position de chaque parti, en s'appuyant sur leurs programmes électoraux et leurs guides officiels à l'intention des électeurs. Nous l'avons testé auprès de jeunes Américains qui n'ont d'allégeance envers aucun parti. Après une brève conversation avec le robot conversationnel alimenté par l'IA, ils comprenaient beaucoup mieux la position des divers partis sur des enjeux particuliers, mais cela n'a pas modifié leur opinion des partis ou de leurs chefs. L'information semblait porter ses fruits dans ce cas, mais elle n'a pas influencé l'opinion de ces personnes à l'égard de ces partis. Nous étendons actuellement cette étude au Canada.

Le deuxième projet porte sur le changement d'attitude. Dans cette étude, nous avons mis au point un autre robot conversationnel qui a eu une brève conversation avec des Américains au sujet des droits des personnes transgenres. Le soutien a augmenté immédiatement après la conversation, mais une grande partie de ce changement s'est estompée en moins d'une semaine, lorsque nous avons recontacté les répondants. Par conséquent, une seule conversation pourrait ne pas suffire à réduire les préjugés, mais des conversations répétées, que l'intelligence artificielle facilite grandement, pourraient y parvenir. C'est exactement ce que nous faisons dans le cadre d'études de suivi tant au Canada qu'aux États-Unis.

Dans une troisième étude que nous avons menée ici, au Canada, plus récemment, des Canadiens ont fait part à un robot conversationnel des enjeux qui leur tenaient à cœur au moment de l'étude. Ces enjeux variaient. Ils comprenaient notamment le logement, le coût de la vie, l'immigration et les droits de douane imposés au Canada par les États-Unis. Le robot a ensuite tenté soit de renforcer, soit d'affaiblir l'opinion des répondants. Dans l'ensemble, nos résultats corroborent l'idée que les robots conversationnels alimentés par l'IA sont également très efficaces pour persuader les électeurs canadiens. L'intensité de ces effets peut varier selon le sens de la persuasion. Cette tendance semble également se vérifier dans d'autres pays. Nous cherchons actuellement à comprendre pourquoi il en est ainsi.

D'autres analystes sont allés un peu plus loin. En gros, ils ont examiné ce que les gens font réellement. Après une brève conversation avec l'IA, les gens étaient beaucoup plus enclins à signer une véritable pétition. Ils l'ont fait non pas parce que l'information était nouvelle, mais parce que le robot leur avait demandé s'ils signeraient une pétition.

Comment les gens utilisent-ils ces outils aujourd'hui dans leur quotidien, en dehors d'un contexte où ils savent qu'ils participent à un sondage ou à une expérience? Les données partagées par l'entreprise à l'origine du robot Claude nous ont récemment donné un premier aperçu de la situation. Aux États-Unis, seule une petite partie des conversations porte sur la politique. Presque personne ne demande au robot: « Comment devrais-je voter lors de ces élections? » C'est probablement une bonne nouvelle.

La plupart des gens utilisent ces outils comme des moteurs de recherche plus intelligents. Ils peuvent être utiles, surtout compte tenu du fait que l'information locale commence à disparaître dans certaines régions et que les électeurs n'obtiennent pas d'information locale sur les candidats de leur circonscription. Cependant, la qualité des réponses dépend entièrement de celle de leurs sources. Certains groupes partisans créent déjà des sites Web qui ressemblent à des sites d'actualités locales, dans l'espoir que les moteurs de recherche et les robots conversationnels animés par l'IA les considèrent des sources authentiques.

Cela m'amène à mes trois suggestions. La première consiste à faciliter la recherche d'informations officielles par l'intelligence artificielle. Élections Canada et les partis politiques devraient publier les renseignements sur les candidats et les programmes électoraux sous une forme directement exploitable par les robots conversationnels animés par l'IA, afin que les réponses proviennent de sources fiables.

● (1110)

La deuxième consiste à informer les électeurs lorsque l'IA est impliquée. Les publicités, les messages et les robots conversationnels utilisés par les campagnes ou des tiers devraient être clairement identifiés.

La troisième consiste à rester vigilants et à aider les Canadiens à repérer les tentatives de persuasion. Cela pourrait se faire en finançant des tests indépendants pour analyser ce que les robots disent aux électeurs pendant les élections ou en investissant dans l'éducation du public. Selon des recherches, lorsque les gens savent qu'on tente de les persuader...

Le président: Je suis désolé. Je vais devoir vous interrompre, car vous avez dépassé votre temps de parole. Vous pourrez présenter le reste de l'information à l'occasion des questions qui vous seront posées.

Nous passons maintenant, en ligne, à Mme Régis. Vous avez cinq minutes, madame.

[*Français*]

Catherine Régis (professeure titulaire, Faculté de droit, Université de Montréal, à titre personnel): Bonjour.

Je suis professeure de droit à l'Université de Montréal et chercheuse à Mila, l'Institut québécois d'intelligence artificielle. Je suis aussi la directrice de l'innovation sociale et des politiques internationales à l'Institut de valorisation des données, ou IVADO, un consortium canadien de recherche, de formation et de mobilisation des connaissances en intelligence artificielle. Je suis également la codirectrice des programmes de recherche de l'Institut canadien de la sécurité de l'intelligence artificielle au CIFAR, l'Institut canadien de recherches avancées.

L'ensemble de mes activités professionnelles et de recherche m'amène au constat suivant: l'intelligence artificielle peut servir notre démocratie, mais elle crée aussi des risques importants pour celle-ci. Il faut y répondre rapidement si on veut éviter son effritement. Or, cet enjeu s'inscrit dans un contexte mondial préoccupant. Les autocraties sont désormais plus nombreuses que les démocraties. Elles regroupent 74 % de la population mondiale et seulement 7 % de l'humanité vit dans une démocratie libérale. Le Canada doit donc agir et il doit bâtir des alliances avec d'autres démocraties pour donner plus de portée à ses actions en matière d'intelligence artificielle.

Vous avez déjà entendu parler des risques que l'intelligence artificielle fait peser sur l'intégrité de l'information: hypertrucages amplifiés et percutants, microciblage, manipulation, informations électorales erronées diffusées par des agents conversationnels et, ultimement, difficulté croissante à distinguer le vrai du faux dans notre société. Or la démocratie ne peut pas fonctionner sans la protection de l'intégrité informationnelle, ce qui nécessite d'agir sur plusieurs fronts.

Par ailleurs, j'insisterai sur un risque moins souvent abordé: l'effet de l'intelligence artificielle sur la participation effective de certains groupes à la vie démocratique, à commencer par les femmes. Ces dernières représentent 99 % des victimes d'hypertrucages sexuels non consentis. Cette violence et d'autres types de violence liée à des contenus dégradants discréditent leur voix et les découragent de s'engager en politique et dans l'espace public. Le tort ne touche pas seulement ces femmes: il atteint aussi la vitalité et la robustesse de notre démocratie.

Je propose deux pistes de solution.

Premièrement, nous devons clarifier nos attentes en matière d'utilisation responsable de l'intelligence artificielle dans nos processus démocratiques et les inscrire dans la loi lorsque c'est nécessaire.

Au Québec, lors de la campagne électorale de cette année, une initiative pilotée par des chercheurs, l'IVADO et le Centre d'expertise international de Montréal en intelligence artificielle a mené à la création du Code de bonne conduite pour un usage responsable de l'intelligence artificielle en politique. C'est une excellente nouvelle pour la démocratie québécoise. Quatre partis principaux l'ont signé, dont le parti qui formait le gouvernement sortant et celui qui forme le gouvernement actuel. À titre d'exemple, ils se sont engagés à identifier clairement le contenu généré par l'intelligence artificielle et à former leur personnel aux principes du Code et aux risques de l'intelligence artificielle dans les processus électoraux. Notre analyse à ce jour indique que les partis ont respecté le Code pendant la campagne électorale. Un engagement semblable des partis fédéraux mériterait d'être envisagé.

Cependant, ces engagements volontaires ne remplacent pas la loi. En matière de violence générée par l'intelligence artificielle, le projet de loi fédéral C-16, adopté en juin, est un pas important: il étend aux hypertrucages l'infraction de distribution non consensuelle d'images intimes. Il conserve toutefois une faille, tout comme le projet de loi fédéral C-34, qui porte sur la sécurité numérique et qui est présentement en deuxième lecture: l'image doit être susceptible d'être confondue avec un enregistrement visuel de la personne. Il suffit donc de placer la victime dans un décor clairement fictif, la jungle par exemple, pour échapper à la loi. Or les travaux que je mène, notamment avec Emma Kondrup, doctorante, et la professeure Reihaneh Rabbany, de l'Université McGill, précisent que le préjudice découle de l'image elle-même, pas uniquement de son réalisme. Les témoignages de victimes vont dans le même sens.

Je recommande donc au Comité trois choses. D'abord, il faut faire du consentement de la personne à l'utilisation de son image intime le critère pertinent, plutôt que le réalisme de l'image. Ensuite, il faut viser l'interdiction de la création et la sollicitation de telles images, et non seulement leur distribution. C'est la voie choisie par le Royaume-Uni en 2025. Enfin, il faut offrir aux victimes des mécanismes de recours appropriés et accessibles. Une loi qu'on peut faire respecter renforce la confiance envers nos institutions démocratiques.

Deuxièmement, nous devons soutenir la recherche sociotechnique pour outiller nos institutions démocratiques.

Par l'entremise du programme de recherche de l'Institut canadien de la sécurité de l'intelligence artificielle, nous avons financé un outil qui permet aux tribunaux de détecter les images et les vidéos falsifiées présentées en cour. Ce besoin a été exprimé par des juges. D'autres projets, comme CIPHER, aident des organisations de la société civile à repérer et à contrer les campagnes de désinformation et d'ingérence étrangère. Ces efforts de recherche doivent être soutenus durablement et amplifiés, car ils aident nos institutions et nos acteurs au cœur de notre démocratie, tout en fournissant des données rigoureuses aux décideurs publics pour prendre les décisions qui s'imposent.

● (1115)

En terminant, j'ajouterais que protéger nos institutions démocratiques exige un effort moral et politique soutenu, et cet effort est pressant. Chaque geste compte, qu'il soit législatif, éducatif, scientifique, technique ou lié à la collaboration, et même le leadership international.

Je vous remercie de votre attention.

[*Traduction*]

Le président: Cinq minutes exactement. Merci.

Nous passons maintenant à M. Calkins. Six minutes, monsieur, merci.

Blaine Calkins (Ponoka—Didsbury, PCC): Merci, monsieur le président.

J'ai des questions à poser à chacun des témoins.

Si vous pouviez me donner une réponse aussi brève que possible, je vous en serais reconnaissant.

Compte tenu de la vitesse à laquelle l'intelligence artificielle se développe et est utilisée — que ce soit par des robots ou des agents conversationnels — et selon ce que nous savons d'après les publications des différents créateurs d'IA… La vitesse à laquelle tout cela évolue dépasse rapidement celle dont nos institutions démocratiques peuvent suivre le rythme.

Comment recommanderiez-vous que nous réorganisions nos processus démocratiques pour nous adapter à la façon dont nous nous gouvernons et, en même temps, à la façon dont nous pouvons gérer l'IA?

Angus Lockhart: Il est pratiquement impossible de suivre le rythme des changements dans le domaine de l'intelligence artificielle si l'on souhaite mettre en place des institutions formelles à cette fin. Il est plus important de voir à ce que le personnel qui travaille dans ces institutions soit bien formé sur cette technologie, sur son fonctionnement et sur les risques qu'elle présente.

Je dirais que la clé est de veiller à ce qu'une formation adéquate soit en place pour tous les parlementaires, le personnel et toute personne concernée par ces processus, afin qu'ils sachent quoi rechercher, quoi éviter et comment utiliser la technologie pour promouvoir la démocratie.

Semra Sevi: Je suis d'accord. J'ajouterais qu'il devrait toujours y avoir des mécanismes de contrôle. Il est très important qu'un élément humain soit présent à chaque étape.

Blaine Calkins: Il devrait y avoir un être humain dans la boucle.

Semra Sevi: Oui.

Catherine Régis: Il s'agit certainement d'un défi de taille. L'exemple que j'ai donné concernant le code de conduite pour l'utilisation responsable de l'IA par les partis politiques au Québec illustre bien la nécessité de faire preuve de créativité pour réagir rapidement à certains défis.

Ce code n'est pas une loi, mais nous avons pu réagir rapidement, avec l'accord des partis politiques, pour définir certaines normes. C'est un exemple qui montre à quel point il nous faut nous adapter au rythme de l'IA pour explorer notre boîte à outils normative et l'élargir. Cela ne signifie pas pour autant que nous devrions baisser les bras sur le plan législatif. Nous devons fonder notre analyse sur des recherches solides et être en mesure de réagir lorsque nous disposons de preuves et d'informations adéquates sur les risques — ce qui est maintenant le cas.

En outre, nous disposons de bons exemples de ce qui se passe actuellement partout dans le monde. Il y a quelques années, le Canada figurait parmi les pionniers proposant un premier projet de loi global sur l'IA, mais cela ne s'est pas concrétisé. Depuis, de nombreux pays dans le monde ont mis en place une loi et des institutions pour encadrer l'IA et offrir un cadre adéquat. Nous pouvons en tirer de nombreux enseignements, et nous avons des exemples à examiner.

Nous devons également...

● (1120)

Blaine Calkins: Je m'excuse de vous interrompre. Je ne dispose que d'un temps limité. Je voudrais avoir des réponses concises.

Je reviendrai sur ce dont vous avez parlé, monsieur Lockhart et madame Sevi, si je peux approfondir votre réponse.

Vous parlez de la nécessité d'un élément humain. Cela dépend de qui l'on croit, mais, théoriquement, l'IA va remplacer la plupart des emplois de premier échelon lorsqu'il s'agit de tâches simples. Ces emplois de premier échelon permettent en fin de compte aux personnes qui les occupent d'acquérir la capacité de déterminer si l'IA nous fournit des renseignements utiles ou pertinents.

Si l'IA constitue un obstacle au perfectionnement professionnel des humains au premier échelon, comment allons-nous, au bout de quelques roulements d'employés, disposer des compétences techniques nécessaires pour que cet « humain dans la boucle » puisse savoir si l'IA fait ce qu'elle est censée faire?

Angus Lockhart: Je n'ai pas de bonne réponse à cette question.

Ce que nous savons grâce aux recherches de The Dais, c'est que les emplois, en particulier au sein du gouvernement fédéral, sont très susceptibles d'être soit améliorés, soit automatisés par l'IA. Il semble qu'une grande partie d'entre eux soient appelés à être automatisés d'une manière ou d'une autre.

Ce que je peux dire, c'est que nous devons vraiment nous concentrer sur ceux qui vont être automatisés, afin de nous assurer de conserver ce genre de compétence et de connaissance. Quant aux domaines où l'IA ne fait qu'augmenter le travail, nous n'avons pas besoin de nous y attarder.

Je n'ai pas non plus de réponse quant à la raison pour laquelle nous devrions préserver ces compétences ni à la manière de le faire.

Semra Sevi: L'intelligence artificielle peut être une excellente ressource pour aider différents secteurs à être plus productifs, mais je continue de penser qu'il faut qu'un être humain intervienne pour superviser l'information et s'assurer que tout se fait correctement.

Les recherches publiées à ce jour nous ont clairement montré que l'IA peut également « halluciner » et inventer beaucoup de choses. Pour s'assurer que l'IA mène à bien les tâches qui lui sont confiées, un élément humain doit participer.

Blaine Calkins: Mon problème n'est pas qu'il y ait un être humain dans la boucle, mais que ce soit un humain compétent. C'est là le cœur de ma question. Je ne sais pas si nous avons une bonne réponse à cela.

J'apprécie l'honnêteté dont vous avez fait preuve, monsieur Lockhart, dans votre réponse, alors je vais revenir vers vous.

Vous vous êtes montré un peu critique, et votre organisation s'est montrée un peu critique, à l'égard de l'adoption de l'IA par le Canada, tant dans le secteur privé que dans le secteur public. Je pense que nous nous situons, au mieux, dans la moyenne des pays de l'OCDE.

Cette étude est en cours ici. Je ne crois pas que cela se fasse au petit bonheur la chance. Je pense qu'il y aura des changements dans la façon dont nous menons nos activités ici, à la Chambre des communes, au sein de notre Parlement, et peut-être même par l'intermédiaire d'Élections Canada. Devons-nous intensifier nos efforts? Où obtiendrons-nous le meilleur rapport qualité-prix?

Où devrions-nous porter notre attention dans le secteur public? Je laisserai le secteur privé à d'autres comités. Toutefois, en ce qui concerne le secteur public, et plus particulièrement ici, à la Chambre des communes, que pouvons-nous réaliser que nous ne réalisons pas actuellement? Quelles sont les mesures les plus faciles à mettre en œuvre?

Angus Lockhart: Je pense que, pour le gouvernement fédéral, les mesures les plus faciles à mettre en œuvre consistent d'abord à suivre le rythme des transitions au sein de la main-d'œuvre. Vous verrez de nombreux emplois au sein du gouvernement fédéral évoluer très rapidement, à mesure que certaines tâches seront automatisées. Nous devons nous assurer que les descriptions de poste suivent cette évolution, que les rôles s'adaptent en conséquence et que nous planifions et veillons à disposer de personnes possédant les nouvelles compétences requises, et non les anciennes. Le gouvernement fédéral a une excellente occasion d'être un chef de file dans l'adoption de l'IA, car il existe de nombreux domaines où l'IA peut soit améliorer, soit automatiser les tâches des fonctionnaires. Il est essentiel de veiller à ce que l'automatisation des tâches se fasse de manière responsable, de soutenir les travailleurs qui restent en poste et de les rendre plus productifs.

Le président: Merci beaucoup.

Nous passons maintenant la parole à Mme Mingarelli, pour six minutes.

[*Français*]

Giovanna Mingarelli (Prescott—Russell—Cumberland, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je remercie tous les témoins d'être ici aujourd'hui.

Madame Régis, vous avez soutenu que la gouvernance de l'intelligence artificielle devrait être fondée sur les droits de la personne et l'équité. Parallèlement, plusieurs pays se livrent à une course au développement et au déploiement de l'intelligence artificielle. Quelles mesures de protection jugez-vous essentielles pour éviter que cette technologie n'accentue les inégalités existantes, tant à l'intérieur des pays qu'entre eux?

● (1125)

Catherine Régis: Tout d'abord, je pense que personne ne va gagner la course à la violation des droits de la personne. Il est important de garder en tête que c'est notre objectif.

Le Canada a une longue tradition de valorisation des droits de la personne et il doit maintenir cette tradition en matière d'intelligence artificielle. Il y a différents instruments en ce moment. Il y a la Convention-cadre du Conseil de l'Europe. Il y a aussi le règlement européen, qui s'appuie fortement sur les droits de la personne.

Il y a aussi différentes exigences, maintenant, de développer des outils d'évaluation d'impact sur les droits de la personne avant de déployer l'intelligence artificielle. Ce sont des outils que nous devons utiliser. Ils sont vraiment l'élément clé pour s'assurer que ce développement bénéficie à l'ensemble de la population, et non pas seulement à quelques entreprises ou quelques individus. Gardons ça en ligne de mire. Il y a des exemples concrets qui peuvent nous aider.

Giovanna Mingarelli: Merci.

Continuons sur cette même lancée. Vous avez soutenu que la gouvernance de l'intelligence artificielle devrait favoriser une répartition équitable de ses bénéfices entre les nations. À la lumière de ce que vous observez aujourd'hui, nous dirigeons-nous vers un écosystème de l'intelligence artificielle plus équitable ou vers un monde où le pouvoir technologique est de plus en plus concentré entre les mains d'un petit nombre de pays et d'entreprises?

Catherine Régis: L'option 2 est la réalité en ce moment. Je pense qu'il faut être quand même lucide à ce sujet.

Cela dit, dans le contexte géopolitique actuel, il y a quand même un désir plus grand de différents États, incluant le Canada, de créer des alliances entre des partenaires qui ont des valeurs alignées sur le plan démocratique et sur les droits de la personne. C'est justement pour devenir moins dépendant et augmenter sa souveraineté et sa puissance dans l'écosystème, sachant que nous ne serons jamais l'équivalent de la Chine et des États-Unis, évidemment.

Je peux vous dire que des gens, très concrètement, dédient beaucoup de leur travail et de leur vie à s'assurer que les bénéfices de l'intelligence artificielle sont partagés de manière plus équitable à l'échelle internationale entre les pays et entre les individus. Il y a des efforts qui méritent quand même d'être appuyés, notamment à l'ONU. Différents acteurs canadiens, justement, appuient beaucoup ces efforts, et il faut continuer de les faire pour que ce soit au bénéfice de tous. Je pense qu'on peut jouer un rôle de leadership, au Canada, à cet égard.

Giovanna Mingarelli: Merci beaucoup.

[*Traduction*]

Je vais maintenant poser mes questions à Mme Sevi.

D'après vos recherches, l'IA conversationnelle peut renforcer les convictions politiques existantes en augmentant la confiance des utilisateurs en celles-ci. Si l'IA rend les citoyens plus sûrs de leurs opinions sans pour autant mieux les informer, faut-il considérer cela comme une force démocratique ou comme une vulnérabilité?

Semra Sevi: C'est une bonne question.

Je n'irais pas jusqu'à dire qu'elle rend les gens plus sûrs de leurs opinions.

En fait, nos recherches, qui sont encore en cours, montrent que nous pouvons davantage affaiblir leurs convictions que les renforcer. Nous pouvons semer le doute dans ce en quoi ils croient et les amener à le remettre en question, mais nous n'avons pas de preuve solide que nous pouvons les rendre encore plus inébranlables qu'ils ne le sont actuellement.

Ce travail est en cours, et je serais ravie de partager les résultats à mesure que nous approfondirons cette étude dans d'autres régions, avec des échantillons plus importants, au fur et à mesure que nous avançons.

Giovanna Mingarelli: Merci.

Monsieur Lockhart, le Canada présente souvent l'adoption de l'IA comme une course économique. Y a-t-il un danger lorsque les pays considèrent l'IA principalement comme un levier de compétitivité, que ce soit pour des raisons économiques ou technologiques? Craint-on que cela puisse constituer un obstacle à nos institutions démocratiques, au lieu de les appuyer?

Angus Lockhart: Oui, nous tentons d'adopter une position modérée quant à l'adoption de l'IA; il ne s'agit donc pas seulement d'être les chefs de file mondiaux dans le taux d'adoption, mais aussi de veiller à ce que nous l'adoptions de manière responsable.

Si l'on regarde le classement mondial du Canada, on constate que nous sommes à la traîne de nombreux pays qui l'adoptent de manière responsable. Nous pouvons certainement l'adopter plus rapidement au Canada, sans pour autant aller trop loin.

Quand on examine la course à long terme pour déterminer jusqu'où nous devrions aller dans l'adoption de l'IA, une question très importante demeure: quand son adoption est-elle réellement utile? Va-t-elle accroître la productivité et améliorer la vie des Canadiens, ou risque-t-elle au contraire de nuire à leur bien-être ou à la démocratie?

● (1130)

Giovanna Mingarelli: Merci.

Croyez-vous qu'il y aurait lieu d'imposer aux gouvernements le devoir de légiférer sur le caractère vérifiable des affirmations — essentiellement, la vérification du contenu généré par l'IA — afin de prévenir les abus?

Angus Lockhart: Aucune étude ne permet forcément de déterminer si les gouvernements devraient ou non confirmer la véracité de ce qu'affirme l'IA. Ce qui est important pour nous, et ce que nous avons constaté, c'est que les Canadiens veulent savoir si ce qu'ils voient est généré par l'IA, que ce soit vrai ou non. Ils veulent savoir si c'est un être humain ou un ordinateur qui l'a rédigé au départ.

À cet égard, nous estimons qu'il est très important de veiller à ce que les gens, lorsqu'ils obtiennent de l'information en ligne, sachent d'où elle provient. Décider s'il faut qualifier un contenu de vrai ou de faux est une autre question.

Giovanna Mingarelli: Est-ce un risque...

Le président: Je suis désolé. Vous en êtes exactement à six minutes.

Giovanna Mingarelli: Merci.

Le président: Merci beaucoup.

[*Français*]

Madame Normandin, la parole est à vous pour six minutes.

Christine Normandin (Saint-Jean, BQ): Je remercie l'ensemble des témoins.

Professeure Régis, je commencerai par vous. J'aimerais vous entendre parler un peu plus du code de bonne conduite qui a été signé par les partis politiques au Québec. J'aimerais que vous nous donniez des exemples de ce que ça contenait en lien avec une autre question, à savoir de quelle façon le code de conduite pourrait se transposer sur le plan législatif. Personnellement, je vois quelques écueils: j'imagine que ça ne peut pas se faire mutatis mutandis, qu'on ne peut pas prendre le code de bonne conduite et en faire une loi. J'imagine qu'il y a des questions qui relèvent davantage de la bonne foi, et que ça ne se mesure pas quantitativement de façon législative. Il y a peut-être aussi des questions de paliers de gouvernement qui se posent, qui pourraient empêcher certains aspects d'être coercitifs. Il y a également la question de la surveillance. Ça pourrait ne pas nous permettre de juger du respect ou du non-respect du code. Donc, j'aimerais vous entendre parler de façon plus large du code de bonne conduite et de la façon de le transposer en loi.

Catherine Régis: C'est parfait.

Avant de vous donner quelques exemples concrets, il faut savoir qu'il y a eu quatre grands principes sous-tendant le code de conduite. Entre autres, les partis s'engageaient à ne pas utiliser l'intelligence artificielle de manière à inutilement faire mal paraître leurs collègues. De plus, ils devaient identifier avec un marquage approprié s'ils utilisaient l'intelligence artificielle. Ils s'engageaient aussi, en cas d'attaque massive, mais virulente, à l'égard du processus électoral ou de certains candidats, à réagir ensemble pour dénoncer ce comportement et à le signaler aux autorités appropriées. Ils s'engageaient aussi à former leur personnel, ce à quoi IVADO a apporté son aide, notamment sur les principes du code, mais aussi sur les défis qui pouvaient survenir, dont les risques posés par l'intelligence artificielle dans les processus électoraux. C'est donc vraiment quelque chose à large portée. Il y a aussi des choses en matière de vie privée, de bonne gouvernance, de transparence et autres.

Ce qu'il est intéressant de savoir, c'est que ce code nous permettait aussi de documenter les choses. C'était vu comme une grande première d'une élection à l'ère de l'intelligence artificielle générative. Nous nous engagions à documenter ce qui allait se passer pendant la campagne électorale sur la base des principes du code et à dresser un bilan. Par exemple, est-ce qu'il y a eu des exemples qui contrevenaient aux principes? Qu'est-ce qu'on a vu émerger, surtout? Ce bilan-là nous permet de voir où on est. Qu'est-ce que tout ça veut dire? Qu'est-ce qui se passe au Québec? Qu'est-ce que ça peut dire, aussi, pour l'ensemble des autres gouvernements à l'échelle canadienne? Nous sommes encore en train de travailler sur ce bilan, parce que nous avons recueilli énormément de choses. Je pense que nous allons apprendre de ça et que ça va nous aider à formuler des recommandations législatives. Ça, ça peut être au Québec comme ça peut être à l'échelle fédérale.

Donc, nous sommes en train de bâtir cette connaissance-là, de développer une expertise sur la base d'une réponse rapide à un défi. Cela peut éventuellement nous amener à proposer des modifications législatives appropriées qui pourront varier, dépendamment du palier de gouvernement.

Je pense que c'était une des stratégies du code, et j'espère bien que nous allons l'utiliser.

Christine Normandin: J'ai maintenant une question pour vous, monsieur Lockhart, sur la question de l'étiquetage du contenu généré par l'intelligence artificielle.

J'aimerais vous entendre parler de la forme que ça pourrait prendre. J'imagine qu'il y a une différence, sur le plan qualitatif, entre un texte corrigé ou traduit avec l'intelligence artificielle et un texte généré entièrement par intelligence artificielle.

Quel type d'identifiant devrait-on offrir à la population pour qu'elle saisisse ce qui a été fait avec l'intelligence artificielle? Ou est-ce que ça devrait simplement être binaire, par exemple « j'ai recouru à l'intelligence artificielle » et « je n'ai pas recouru à l'intelligence artificielle »?

[*Traduction*]

Angus Lockhart: C'est une question vraiment difficile. Lorsque nous parlons d'étiqueter le contenu généré par l'IA, nous parlons généralement du contenu publié sur les médias sociaux. À l'heure actuelle, les publications sont étiquetées de manière binaire, et vous pouvez le constater sur la plupart des plateformes de réseaux sociaux: au-dessus ou au-dessous du contenu, une mention indique: « Cette publication contient de l'IA. » C'est en fait très trompeur. Si vous êtes sur TikTok et que quelqu'un utilise l'IA pour générer une voix, même si le texte est le sien, la publication sera étiquetée comme générée par l'IA, et il n'y a aucun moyen de savoir si le texte a été rédigé ou produit par une personne.

Je ne propose aucune norme précise sur la façon d'étiqueter le contenu généré par l'IA. Je pense que nous devrions définir des résultats attendus, puis que les plateformes technologiques, qui disposent des ressources nécessaires, soient chargées de tester différentes méthodes d'étiquetage de l'IA afin de déterminer ce qui est efficace, ce qui fournit aux gens l'information dont ils ont besoin et ce qui leur permet d'être bien informés sur le contenu qu'ils lisent.

● (1135)

[*Français*]

Christine Normandin: Merci beaucoup.

Madame Sevi, vous avez mentionné que, heureusement, peu de gens ont recours à l'intelligence artificielle pour savoir pour qui voter. Je le prends comme une bonne nouvelle. J'aimerais cependant entendre votre avis sur les tendances, surtout là vers où nous allons et peut-être ce qui est à surveiller.

Est-ce que vous voyez des progressions avec ce genre de questions? Est-ce qu'il y a des tendances qui vous inquiètent davantage que ce que présente l'instantané de la situation actuelle?

[*Traduction*]

Semra Sevi: Oui, c'est une excellente question. Il est trop tôt pour parler de tendances, car une grande partie de ces recherches a été menée par divers analystes qui ont déployé différents types de robots conversationnels lors des élections, afin de voir s'ils pouvaient convaincre les électeurs d'une manière ou d'une autre. La question la plus importante est: combien de personnes utilisent réellement les robots de cette façon? Nous ne voyons pas vraiment beaucoup de cas dans ce domaine. Nous menons actuellement une étude sur le terrain, pendant les élections de mi-mandat américaines, et nous serons en mesure de répondre à cette question.

La bonne nouvelle, comme vous l'avez également souligné, c'est que peu de gens demandent au robot conversationnel: « Pour qui dois-je voter? » Ils demandent plutôt: « Où puis-je voter? » Ce sont des questions de nature plus technique, et les gens trouvent cela plus acceptable que de demander à un robot de leur dire pour qui voter.

[*Français*]

Christine Normandin: Merci.

[*Traduction*]

Le président: La parole est à M. Caputo. Vous avez cinq minutes, monsieur.

Frank Caputo (Kamloops—Thompson—Nicola, PCC): Merci, monsieur le président.

[*Français*]

Chers témoins, je vous remercie de votre présence.

[*Traduction*]

Je vais malheureusement continuer en anglais. Je m'efforce d'améliorer un peu mon français.

Je ne suis pas un membre permanent du Comité; je ne m'attendais donc pas à intervenir, mais je vais profiter de l'occasion pour le faire tant que je suis ici. Je vais poser des questions sur deux domaines très précis, et si cela ne relève pas de votre spécialité, ce n'est pas grave, je passerai la parole à mon collègue, Blaine Calkins.

Je suis porte-parole en matière de sécurité publique, et, dans le cadre de ce mandat, je m'occupe beaucoup de l'Agence des services frontaliers du Canada et de l'immigration; j'aimerais donc avoir votre avis sur deux points, s'il vous plaît.

Le premier concerne l'intelligence artificielle dans le système correctionnel. À l'heure actuelle, on envisage d'intégrer l'IA, dans le système correctionnel fédéral, pour simplifier la préparation des rapports de sorte qu'un être humain n'ait pas à rédiger le rapport lui-même. Le système compilerait les renseignements et produira probablement une sorte de texte passe-partout. J'aimerais connaître votre opinion à ce sujet.

L'autre point — qui est sans doute plus problématique et qui touche au portefeuille de la députée Rempel Garner — concerne l'utilisation de l'IA pour l'octroi de visas aux personnes qui souhaitent visiter le Canada. Je ne sais pas si beaucoup de gens le savent, mais l'IA est déjà utilisée à cette fin. J'aimerais connaître votre point de vue à ce sujet. Devrait-il s'agir d'une politique générale? Devrions-nous être très sélectifs, compte tenu de l'émergence de l'IA? Je vous invite à nous faire part de vos observations à ce sujet. Merci.

Angus Lockhart: Je dirais que, relativement parlant, cela sort probablement de notre champ d'expertise. Cependant, lorsqu'on parle de l'adoption de l'IA, on constate notamment que c'est là où la tolérance au risque est la plus élevée que cette technologie est adoptée le plus rapidement, c'est-à-dire dans les domaines où les décisions erronées sont les moins susceptibles d'entraîner des conséquences négatives. J'imagine que, dans le cas du système correctionnel ou des visas, on dirait que ces deux domaines sont des domaines « à haut risque »; il convient donc de faire preuve d'une plus grande prudence avant d'y intégrer cette technologie.

Frank Caputo: Puis-je donner suite à cela, monsieur Lockhart?

C'est une réflexion très intéressante. Je ne sais pas ce qu'en pensent les autres, mais le domaine des visas est, à mon avis, un domaine qui présente d'énormes risques. Quelqu'un demande à entrer au pays, et vous lui ouvrez essentiellement la porte.

Un membre du Corps des Gardiens de la révolution islamique, ou CGRI, s'est vu accorder un visa pendant la Coupe du monde et est arrivé par avion. L'ASFC a, correctement, estimé que c'était un membre d'une organisation terroriste désignée et l'a expulsé. Elle l'a repéré. Elle a fait son travail. Nous ne savons pas comment ce visa a été délivré. Nous ne savons pas nécessairement comment cela a été découvert.

Vous avez soulevé un point très pertinent au sujet du risque. Ce qui m'inquiète, c'est que les enjeux sont vraiment élevés, car une fois qu'une personne est ici, il est très difficile de l'expulser. Lorsque le risque est si élevé, en sommes-nous déjà au stade, en ce qui concerne l'IA et ses capacités, où nous devrions prendre de tels risques sur un enjeu aussi crucial pour notre sécurité publique?

● (1140)

Angus Lockhart: Je ne pense pas pouvoir être plus précis sur ce sujet. C'est un domaine dans lequel quelqu'un devra prendre une décision, et je pense que cela vaut pour tous les cas où l'on adopte l'IA. Ce sont les gens qui doivent prendre la décision.

Frank Caputo: C'est juste. Merci.

Blaine Calkins: Je vais prendre la parole pour le temps restant, soit une minute.

J'ai une question d'ordre général. Comment pouvons-nous améliorer la culture en matière d'IA sans que cela crée une lourdeur excessive de la bureaucratie gouvernementale et des lois, ou même des coûts importants pour l'État? Avez-vous une idée de la façon dont nous pourrions y parvenir?

Semra Sevi: Les recherches existantes nous montrent que les gens résistent davantage à la persuasion s'ils savent qu'on tente de les persuader. Si nous pouvons montrer aux électeurs et aux Canadiens à quoi ressemble la persuasion, ils y prêteront davantage attention que si nous les laissions simplement agir comme ils le font habituellement.

Blaine Calkins: Nous avons déjà entendu aujourd'hui que 74 % des pays du monde sont des autocraties. Certains de ces pays ne sont pas nécessairement nos alliés démocratiques au sein de notre civilisation occidentale démocratique ou de la société que nous avons ici; comment pouvons-nous nous assurer que certains de ces autres acteurs n'interviennent pas dans nos processus décisionnels ici, chez nous?

Le président: C'était une excellente question, mais malheureusement, nous avons dépassé le temps imparti. Je ne pense même pas qu'il soit juste de demander une réponse brève, car c'était une très bonne question à laquelle j'espère que vous reviendrez pour répondre.

Je suis certain que vous aurez bien d'autres occasions de le demander.

[*Français*]

Madame Brière, vous avez cinq minutes, s'il vous plaît.

[*Traduction*]

L'hon. Élisabeth Brière (Sherbrooke, Lib.): Merci, monsieur le président.

Bienvenue à nos trois témoins.

[*Français*]

Madame Régis, c'est toujours un plaisir d'accueillir des gens de l'Université de Sherbrooke.

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt votre énoncé « Gouverner avec l'intelligence artificielle: une feuille de route pour la mise en œuvre de l'intelligence artificielle pour les pouvoirs publics ». Il y est beaucoup question des capacités institutionnelles, du fait que l'intelligence artificielle ne devrait pas être un raccourci pour réformer le gouvernement, et qu'il faut identifier nos faiblesses et les dysfonctionnements actuels pour que l'intelligence artificielle ne les amplifie pas.

J'aimerais vous entendre nous parler un peu plus de ça. Je cherche des options concrètes, parce que c'est l'objectif de l'étude: on veut savoir comment utiliser l'intelligence artificielle au sein de l'appareil gouvernemental, tant sur le plan de la technologie — car vous mentionnez que ce n'est pas la technologie qui est importante, mais plutôt les capacités institutionnelles —, que sur le plan de la formation pour les fonctionnaires et nous tous.

Catherine Régis: Je vous remercie beaucoup pour la question.

L'argument est le suivant: si on ne diagnostique pas les problèmes actuels, notamment dans la fonction publique ou dans l'administration publique plus largement, et qu'on introduit de l'intelligence artificielle, on va automatiser des problèmes existants, mais à large échelle et à une plus grande rapidité.

Il faut donc vraiment faire le travail. On ne peut pas faire l'économie du travail sans comprendre ce qu'on peut améliorer, ce qui va bien et ce qu'on peut automatiser à la machine. Il faut vraiment définir ce diagnostic pour ensuite utiliser l'intelligence artificielle à bon escient.

Honnêtement, j'y crois, et tous les experts qui ont participé à cet énoncé de politique ont dit qu'ils y croyaient. À un moment donné, ça va même devenir un enjeu: si le gouvernement ou la fonction publique n'utilise pas l'intelligence artificielle alors que celle-ci est utilisée ailleurs dans la société, ça va devenir un enjeu de confiance et de crédibilité. Alors c'est ce qu'on propose.

Différentes choses sont mentionnées dans cet énoncé, mais on dit entre autres qu'on doit vraiment solliciter l'expertise des gens dans la fonction publique. On ne doit pas les exclure, mais on doit comprendre leur expérience de la fonction publique et bâtir sur cette dernière et déterminer ce qu'ils ont réalisé, les grandes faiblesses et ce sur quoi on peut travailler. C'est une des solutions parmi d'autres pour avoir ce diagnostic très clair et savoir où on en est, pour ensuite passer à l'automatisation.

J'aimerais quand même, si vous le permettez, rapidement attirer votre attention sur un problème qui commence à émerger: les gens utilisent de plus en plus l'intelligence artificielle pour remplir des formulaires et demander des choses à des services publics. Ça augmente rapidement la pression sur l'administration publique. Il y a un exemple, entre autres, en Angleterre, où ce qu'on appelle un robot conversationnel a été créé pour aider à remplir certaines demandes liées à l'impôt foncier. Ça a augmenté de 400 % les demandes envers l'administration publique à cet égard.

Alors, il faut anticiper que ça va arriver: les gens peuvent exercer davantage leurs droits et demander plus. Par contre, quoi faire si l'État n'est pas capable de leur répondre? C'est une question complexe qui soulève des défis et exige une réponse technique, mais aussi humaine et autres. Il faudra peut-être réviser nos principes d'acceptation de ces demandes, proportionnellement.

Les gens évaluent beaucoup la santé de la démocratie en fonction de leur accès à ces services. Si on n'est pas capable d'anticiper cette vague de demandes additionnelles et d'y faire face, ça va devenir un problème aussi.

● (1145)

L'hon. Élisabeth Brière: J'ai l'impression que pour faire ce diagnostic, on pourrait utiliser l'intelligence artificielle. C'est un peu comme un cercle.

Catherine Régis: Ça fait partie de la solution.

L'hon. Élisabeth Brière: La Ville de Granby crée un partenariat avec IVADO pour lancer un laboratoire municipal. Est-ce que vous pensez qu'une telle chose devrait être utilisée dans d'autres municipalités? Est-ce que vous pensez que les constats qui vont en découler pourront être utilisés par d'autres paliers gouvernementaux?

Catherine Régis: La réponse est oui.

Évidemment, ça concerne mon équipe, alors, oui, j'y crois. Réjean Roy a beaucoup travaillé sur ce projet avec moi à IVADO.

Je crois beaucoup à l'utilisation de cas pratiques qui permettent la compréhension et la mise à l'échelle. Je pense que c'est comme ça qu'on apprend et qu'on obtient des informations valides et pertinentes pour partir de principes parfois très larges.

Évidemment, il va y avoir des changements à faire en fonction de la taille des villes, des réalités et des systèmes d'offres d'approvisionnement. Ce sont, entre autres, de gros défis dans ce contexte.

Alors, la réponse à vos questions est oui et oui.

[*Traduction*]

Le président: Cela a duré exactement cinq minutes. Merci beaucoup.

[*Français*]

Madame Normandin, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Christine Normandin: Merci beaucoup.

Monsieur Lockhart, vous avez mentionné dans vos remarques qu'il était important de reconstruire le journalisme. Je vous demande toutefois de vous reporter à un passage d'un témoin en comité qui a dit qu'à la dernière élection au Québec, des robots conversationnels se basaient presque exclusivement sur du texte généré par l'intelligence artificielle pour donner des réponses sur l'élection, car les journalistes avaient, à juste titre, bloqué l'accès à leur contenu aux robots conversationnels. C'était pour une question de propriété intellectuelle, entre autres, car les robots fabriquaient du contenu sans verser de droits d'auteur aux journalistes.

J'aimerais que vous nous parliez de la façon dont on doit légiférer là-dessus. Soutenir le journalisme, par exemple avec des subventions, c'est une chose, mais c'est la quadrature du cercle si, finalement, l'intelligence artificielle ne se réfère qu'à l'intelligence artificielle pour générer du contenu.

Pouvez-vous nous dire comment ça peut se faire et s'il y a des modèles à l'international qui sont à suivre en exemple?

[*Traduction*]

Angus Lockhart: À l'heure actuelle, comme l'a dit Mme Sevi, peu de gens utilisent forcément l'intelligence artificielle pour obtenir ce genre d'information. Du moins, pour l'instant, ce n'est pas le problème primordial. Nous voyons un problème plus grave dans le fait que les jeunes, en particulier, dépendent fortement des médias sociaux pour s'informer, et c'est un endroit où l'information fournie n'est peut-être pas fiable. À court terme, du moins, il semble plus important de régler ce problème et de veiller à ce que les médias sociaux diffusent des nouvelles fiables.

À plus long terme, la question se pose de savoir si les journalistes et les entreprises d'IA peuvent conclure des ententes afin que leurs informations soient accessibles sur les robots conversationnels alimentés par l'intelligence artificielle, tout en garantissant que les journalistes et les médias soient toujours rémunérés de façon appropriée pour leurs recherches et leur travail.

[*Français*]

Christine Normandin: La deuxième partie de ma question est la suivante: à votre connaissance, est-ce qu'il y a des modèles à l'international qui sont à suivre, c'est-à-dire des pays qui ont forcé la main aux géants du Web?

[*Traduction*]

Angus Lockhart: À ma connaissance, il n'y en a aucun.

[*Français*]

Christine Normandin: Le temps me manque pour une troisième question, monsieur le président.

[*Traduction*]

Le président: Le président s'en souviendra lors de la prochaine ronde. Je serai généreux envers le prochain groupe.

Monsieur Calkins, vous disposez de cinq minutes.

Blaine Calkins: C'est un thème récurrent aujourd'hui.

Je vais revenir sur la question que j'avais posée. Nous avons constaté que des pays non démocratiques, ou des agents de pays non démocratiques peuvent influencer les pages de Wikipédia en fournissant d'autres renseignements qui discréditent la recherche scientifique ou remettent en question l'ensemble de l'information. L'IA n'est ni programmée ni codée. L'IA est formée. Elle est formée à partir de données. L'un des principes fondamentaux de quiconque a déjà été administrateur de base de données — j'en ai été un — est « à données inexactes, résultats erronés ».

Comment empêcher des acteurs étrangers d'utiliser leur propre version des données et ce qu'ils veulent que l'IA utilise afin d'influencer les citoyens de notre pays ou d'exercer une influence psychologique sur eux? Comment empêcher cela? Comment le savoir? C'est une chose de dire que c'est généré par l'IA; c'en est une autre de dire que cette IA repose sur des données qui ne valent rien. Que pouvons-nous faire pour assainir l'espace des données? De quels outils ou pouvoirs devrions-nous disposer pour examiner les algorithmes ou tout ce que l'IA est censée utiliser?

Nous avions effectivement un projet de loi devant le Parlement intitulé la LIAD, la Loi sur l'intelligence artificielle et les données. Il a pratiquement été abandonné lorsque le Parlement a été prorogé en 2025. Tout ce que nous avons réellement aujourd'hui au Canada, c'est un ensemble disparate de règlements et de stratégies. Nous ne disposons pas d'un cadre législatif global. Que devrions-nous faire à ce sujet?

Je vais commencer par vous, monsieur Lockhart.

● (1150)

Angus Lockhart: Je n'ai pas de réponse satisfaisante à cette question. La tribune a largement appuyé la loi sur l'IA et les données, ou du moins l'orientation qu'elle prenait. Adopter un projet de loi semblable, ou une mesure qui s'alignerait en quelque sorte sur ce que l'Europe a déjà mis en place en la matière, serait un bon pas en avant et permettrait d'y parvenir de façon relativement rapide et efficace.

Semra Sevi: Comme vous l'avez dit, la qualité des réponses fournies par l'IA dépend de celle des sources sur lesquelles elle s'appuie; une façon d'aborder ce problème serait donc de rendre les bonnes sources plus accessibles et disponibles. Une grande partie de l'information que nous obtenons d'Élections Canada ou concernant les candidats ou les partis n'est pas présentée dans un format très accessible. Il faudrait la rendre plus accessible afin que l'IA puisse l'utiliser plus facilement.

Blaine Calkins: Le gouvernement devrait adopter une stratégie visant à rendre au moins toutes les informations qu'il publie très lisibles, reconnaissables et exploitables par l'IA. C'est ça?

Semra Sevi: Tout à fait. Il faut les rendre plus accessibles.

Blaine Calkins: Madame Régis.

Catherine Régis: Une grande partie de ce dont vous parlez concerne également la recherche en cybersécurité. Cela doit absolument être une priorité. Nous menons beaucoup de travaux dans ce domaine au sein du programme de recherche de l'Institut canadien de la sécurité de l'intelligence artificielle, ou ICSIA, que je codirige, mais il en faut davantage.

En ce qui concerne le point que vous avez soulevé, d'après les données et renseignements récents que nous avons obtenus, il est très facile d'empoisonner les données et, en quelque sorte, de faire dévier l'orientation des modèles et des résultats. Tout d'abord, il faut vraiment investir dans la recherche. Nous excellons dans ce domaine au Canada. Nous sommes réputés pour notre expertise en recherche sur l'IA, mais nous devons soutenir ces efforts. C'est essentiel. Il nous faut une loi solide, qui empêche ce genre d'ingérence, mais nous devons aussi établir des protocoles de collaboration avec d'autres pays. Ces menaces proviennent souvent de l'étranger. Une attaque contre une démocratie est une attaque contre une autre. Nous devons nous montrer très déterminés à établir ce partenariat et à renforcer notre capacité à réagir en cas d'attaque.

Blaine Calkins: Je vais revenir à Mme Sevi.

D'après vos recherches, vous parliez de l'évolution de l'opinion publique. Les recherches sur lesquelles vous travaillez portent sur le pouvoir de persuasion et sur la place qu'occupe l'intelligence artificielle dans ce pouvoir de persuasion.

D'après les discussions que nous avons eues, compte tenu des sources de données et de la capacité de l'IA à générer des réponses précises, quels sont les risques qui nous font actuellement face au Canada concernant la manipulation du public au moyen d'information fausse ou trompeuse? Quelle est la tendance de l'utilisation de la persuasion, que ce soit à des fins bienveillantes ou à des fins malveillantes?

Semra Sevi: C'est une bonne question. La persuasion peut être utilisée par différentes parties à des fins diverses. On peut s'en servir comme outil au service du bien ou comme outil au service du mal. Nous constatons effectivement que les gens se laissent persuader par l'IA. Même si elle est clairement identifiée comme telle, les gens se laissent tout de même convaincre par les conversations menées par l'IA. Cela s'explique en partie par le fait que l'IA dispose d'une quantité considérable d'information et qu'elle est capable d'analyser et d'adapter ses réponses à l'interlocuteur à une vitesse bien supérieure à celle d'un être humain. Elle peut servir d'outil de menace, et je crois sincèrement que nous devons faire preuve de prudence à cet égard.

La culture du numérique est très importante. Il est essentiel de sensibiliser les électeurs et les Canadiens à la manière dont la persuasion fonctionne, car, s'ils savent qu'il s'agit de persuasion, ils seront plus enclins à se protéger. Le fait d'indiquer qu'il s'agit d'une IA n'aide pas à cet égard. Des recherches montrent déjà que, même si l'on indique clairement qu'une conversation se déroule avec l'IA, les gens se laissent tout de même convaincre.

● (1155)

Le président: Merci beaucoup.

Nous passons maintenant la parole à M. Caley pour cinq minutes, s'il vous plaît.

Braeden Caley (North Vancouver—Capilano, Lib.): Merci, monsieur le président.

Merci aux trois témoins exceptionnels pour toutes vos observations jusqu'à présent. C'est vraiment fascinant.

Je voudrais revenir sur ce que Mme Normandin demandait à M. Lockhart. C'est exactement par là que je voulais commencer aujourd'hui, afin que nous puissions approfondir davantage la question.

Ce que l'on retient en écoutant certaines des discussions d'aujourd'hui, et ce que j'ai moi-même constaté en observant les campagnes, c'est qu'il existe un éventail extrêmement large de types de contenu que les campagnes, les dirigeants politiques et les candidats peuvent diffuser. On parle souvent de manière abstraite de l'étiquetage des vidéos, mais il y a bien sûr aussi l'audio, comme dans les publicités diffusées à la radio, et même de simples images. Dans ma province natale, la Colombie-Britannique, nous venons d'avoir des élections provinciales. Le nombre de contenus partageables générés par l'IA que les gens ont créés et diffusés se compte probablement par milliers. Certaines plateformes les marqueraient comme « contenant de l'IA », d'autres non.

Une partie de ce contenu est peut-être tout à fait inoffensive, mais, monsieur Lockhart, vous avez évoqué le fait qu'il existe tout un éventail d'utilisations de l'IA dans ce domaine. Vous avez parlé des résultats que nous pourrions souhaiter obtenir de la part des plateformes elles-mêmes.

Avez-vous une idée de ce à quoi pourraient ressembler ces résultats attendus vers lesquels nous devrions peut-être tendre?

Angus Lockhart: Pour nous, le plus important, c'est de s'assurer que les gens savent si un contenu a été créé par l'IA. Quant à savoir s'il y a des répercussions en aval… Nous savons que lorsque les gens se branchent pour recevoir de l'information, ils veulent savoir d'où elle provient; nous avons donc besoin des interventions et des outils qui existent sur ces plateformes pour y parvenir efficacement. Il n'y a aucune preuve, du moins à ma connaissance, que les plateformes se sont assurées que leur approche actuelle d'étiquetage de l'IA remplit cet objectif.

Braeden Caley: En entendant cela, toutefois, je pense que si vous demandiez à nos citoyens s'ils veulent savoir si un contenu a été produit par l'IA, la plupart diraient intuitivement « oui ». En réalité, dans le cadre du rôle législatif que nous aurons à jouer après les enseignements de ce comité, si une publicité radiophonique diffusée pendant une campagne électorale utilise un effet sonore généré par l'IA pour reproduire le son d'une sonnerie d'appel, faut-il alors y inclure un message de sept secondes disant que l'IA a été utilisée dans la production de cette publicité? Cela pourrait frôler le ridicule, à ce stade.

À votre avis, devrions-nous disposer d'un cadre législatif qui identifie tout contenu comme étant issu de l'IA? Cela poserait-il des problèmes dans des cas comme celui-ci?

Angus Lockhart: À mon avis personnel, vous avez tout à fait raison.

Braeden Caley: Nous avons de la chance de vous avoir parmi nous.

Angus Lockhart: Oui, il y a une différence lorsque l'IA a très peu contribué à la création du contenu. Je ne trouve pas très utile qu'une plateforme m'indique que la piste audio est générée par l'IA si le texte a été écrit par une personne. En revanche, si le contenu ou les images ont été générés par l'IA, j'aimerais le savoir. L'essentiel est de déterminer ce qui est réellement utile. Il est beaucoup plus important d'indiquer aux gens que l'information ou le contenu qu'ils voient ont été générés par l'intelligence artificielle que de leur signaler que les effets sonores ont été générés par l'intelligence artificielle ou que l'éclairage a été ajusté par l'intelligence artificielle, par exemple.

Braeden Caley: Oui, nous devrions, au sein du Comité comme dans la société, réfléchir à la façon d'établir certaines de ces distinctions.

Je vais changer de sujet un instant.

Combien de temps me reste-t-il, monsieur le président?

Il me reste deux minutes. Bien.

Madame Sevi, vous en avez un peu parlé, tout comme Mme Régis: l'omniprésence des robots conversationnels — faute d'un meilleur terme — me fait maintenant réfléchir. Prenez Google, par exemple. Une recherche peut devenir une interaction avec l'un de ces robots. Ils peuvent être présents dans tant d'aspects de notre vie, à la maison, sur notre téléphone et ailleurs. C'est très important pour la démocratie. Étant donné cette omniprésence, il pourrait certainement y avoir un propriétaire unique qui donne une orientation particulière à sa plateforme. Je pense à X. Son propriétaire a déclaré tout récemment qu'à son avis, le Québec et l'Alberta devraient se séparer.

Étant donné l'omniprésence de ces outils sur les plateformes privées, comment pouvons-nous garantir que les réponses sont...? Dans nos discussions, nous avons presque tenu pour acquis que les questions recevraient une réponse fidèle et impartiale. Tout en tenant compte des enjeux que cela soulève pour la liberté d'expression, comment pouvons-nous composer avec cette situation dans une démocratie? Ce que les gens considèrent peut-être comme un arbitre neutre pourrait très bien servir à les faire changer d'avis, comme vous l'avez dit.

● (1200)

Semra Sevi: Cela dépend vraiment. Certains robots conversationnels reçoivent la consigne de dire qu'ils sont neutres, mais ils ne le sont pas. Ils essaient quand même de vous convaincre. D'autres annoncent qu'ils ont pour but de vous convaincre, et c'est ce qu'ils font. Les recherches montrent que, même si vous dites aux électeurs que les robots sont neutres, les robots les persuadent quand même. Et si vous leur dites: « Ce robot conversationnel cherche à vous convaincre », ils se laissent quand même persuader.

Ces outils sont très efficaces, mais leur efficacité dépend des types de requêtes qui leur sont soumises. Selon les types de requêtes, ils peuvent prendre différentes directions. La formulation des requêtes est tout aussi importante que les résultats obtenus.

Braeden Caley: Je voulais plutôt dire...

Le président: Le temps est écoulé.

Braeden Caley: C'est terminé? Bien.

Merci.

Le président: Je suis désolé.

Je remercie nos témoins.

Nous allons suspendre la séance quelques minutes pour accueillir le prochain groupe de témoins.

● (1200)

_____(Pause)_____

● (1205)

Le président: Nous reprenons nos travaux.

Avant d'entendre le deuxième groupe de témoins, je crois comprendre qu'une motion de régie interne a été distribuée aux membres et qu'il y a consentement unanime pour l'adopter.

(La motion est adoptée. *[Voir le Procès-verbal]*)

Le président: Nous passons maintenant au deuxième groupe de témoins, à qui je souhaite la bienvenue.

Nous accueillons M. Antoine Hersberger, vice-président du Groupe de traduction de l'Association canadienne des employés professionnels, ainsi que M. David Wasylciw, directeur d'OpenNWT.

Nous allons commencer par M. Hersberger, qui dispose de cinq minutes.

[*Français*]

Antoine Hersberger (vice-président, Groupe de traduction, Association canadienne des employés professionnels): Merci, monsieur le président.

Bonjour, je me présente: je suis Antoine Hersberger, vice-président du groupe de traducteurs de l'Association canadienne des employés professionnels, ou ACEP. Je suis traducteur de formation, et je fais partie de notre groupe de traducteurs, qui représente environ 800 traductrices, traducteurs, interprètes et terminologues travaillant au Bureau de la traduction.

Je remercie les membres du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre de prendre le temps d'entendre mes commentaires aujourd'hui.

Je tiens aussi à remercier les interprètes en cabine. Alena, Olivia et Charles sont tous les trois membres de l'ACEP, ainsi que Jean-Pierre, notre collègue pigiste. Les interprètes veillent à ce que la séance d'aujourd'hui soit entièrement accessible dans les deux langues officielles.

Je suis ici pour vous parler des répercussions de l'intelligence artificielle sur la traduction et les langues officielles et donc sur nos institutions démocratiques. Les membres de l'ACEP jouent un rôle essentiel pour rendre accessibles dans les deux langues officielles et conformes à la Loi sur les langues officielles les travaux du Parlement, ainsi que ceux de la fonction publique, qui met en œuvre les projets et les priorités du gouvernement.

Pour mettre mon intervention en contexte, je voulais commencer par parler de l'utilisation de l'intelligence artificielle en traduction. En effet, les traductrices et les traducteurs utilisent déjà au quotidien, depuis près de 10 ans, l'intelligence artificielle. C'est un outil utile, qui offre des suggestions parfois pertinentes et qui nous économise des frappes sur le clavier. Combiné à toute la suite logicielle technolangagière que la traductrice moyenne utilise, c'est un atout.

Toutefois, l'intelligence artificielle est loin d'être une révolution technologique en traduction, et lorsque l'on nous promet de doubler ou de tripler la rapidité d'exécution grâce à elle, ce qu'on nous promet en réalité, c'est de sacrifier la qualité et la fiabilité des traductions produites.

Je veux insister sur le mot « fiabilité », car la fonction fondamentale d'une traduction, c'est de transmettre une information d'une langue à l'autre. Si l'on produit avec un outil d'intelligence artificielle un texte qui est dans une autre langue et qui a l'air fluide et lisible, mais qu'on ne peut pas garantir la fiabilité de l'information qui s'y trouve, on ne remplit simplement pas la fonction de base d'une traduction. C'est pourquoi il faut maintenir la place de l'humain dans la création d'une traduction, même à l'ère de l'intelligence artificielle, et c'est encore la seule manière de veiller à la fiabilité des textes produits.

Autrement, on met en péril le bon fonctionnement de nos institutions démocratiques, car la transmission d'information est fondamentale à leurs opérations. J'ajouterais également que, comme plus de 90 % des traductions au Bureau de la traduction sont faites de l'anglais vers le français, miner la qualité des traductions aurait des répercussions disproportionnées sur les francophones et l'égalité réelle des langues officielles au sein même de nos institutions démocratiques les plus prestigieuses.

Toutefois, le Bureau de la traduction, par ses décisions dans les dernières années, met à notre avis en péril l'expertise de ses traducteurs et de ses traductrices. En effet, avec l'engouement pour l'intelligence artificielle des dernières années, une nouvelle norme de qualité a fait son apparition: le « *good enough* ». Nous sommes extrêmement préoccupés par ce mouvement vers l'affaiblissement des normes de qualité, qui s'inscrit dans un contexte précis de compression de 25 % sur cinq ans au Bureau de la traduction.

Le Bureau de la traduction prétend pouvoir pallier le manque d'effectifs par l'utilisation de l'intelligence artificielle et utilise l'excuse des outils d'intelligence artificielle pour augmenter le rythme de travail des traductrices et des traducteurs, sans égard au fait que ces outils ne permettent pas d'atteindre le rythme exigé. Comme je l'ai mentionné plus tôt, lorsque l'on augmente le rythme sans tenir compte de l'effet réel de la technologie, c'est la fiabilité qui en pâtit, et c'est ce que nous voyons avec cette baisse de la qualité.

Se contenter du « *good enough* » dans les services linguistiques offerts à nos institutions démocratiques serait catastrophique. Concrètement, en tant que parlementaires, vous risqueriez que vos propos soient déformés ou mal compris, que ce soit dans le hansard ou dans les transcriptions des comités. Les versions anglaise et française des lois et des règlements que vous voulez adopter risqueraient de ne pas correspondre. La langue est le principal outil de travail des institutions démocratiques; en sacrifier la fiabilité pour faire des économies minimes nous apparaît extrêmement périlleux.

Nous croyons que, pour assurer le bon fonctionnement de nos institutions démocratiques, l'intelligence artificielle doit être fermement encadrée par des professionnels qualifiés au Bureau de la traduction. Ce dernier devrait être doté des ressources nécessaires pour à la fois innover, en tirant parti de l'expérience des centaines de langagières et langagiers qui y travaillent, et veiller à maintenir la plus haute norme de qualité et de fiabilité au sein de nos institutions démocratiques et de la fonction publique fédérale. Il en va du bon fonctionnement de nos institutions, mais aussi de l'égalité des langues officielles.

Je vous remercie de votre écoute et je vais être heureux de répondre à vos questions.

● (1210)

Le président: Merci beaucoup.

[*Traduction*]

Monsieur Wasylciw, vous avez la parole pour cinq minutes.

David Wasylciw (directeur, OpenNWT): Merci, monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du Comité. Merci de m'accueillir dans le cadre de cette importante étude.

Je m'appelle David Wasylciw et j'habite à Yellowknife, dans les Territoires du Nord-Ouest.

Il y a 15 ans, inspiré par openparliament.ca, j'ai lancé OpenNWT, un projet bénévole consacré aux Territoires du Nord-Ouest qui vise à publier l'information publique et à la rendre plus facile à utiliser, notamment les débats du hansard, les projets de loi, les votes, les résultats électoraux et toutes sortes de renseignements gouvernementaux.

Vous avez beaucoup entendu parler d'intelligence artificielle souveraine et de réglementation de l'IA. Je suis tout à fait convaincu que les deux sont nécessaires. Elles sont essentielles à l'avenir du Canada, et c'est justement pour exercer ce genre de surveillance que vous êtes ici.

La semaine dernière, le Comité a demandé comment nous pouvons nous assurer que l'IA s'appuie sur des renseignements vérifiés et exacts. C'est de cela que je vais parler: l'information qui sous-tend tout système d'intelligence artificielle, souverain ou non, réglementé ou non. La qualité de ces systèmes dépend de l'information qui sert à les entraîner.

Voici un petit exemple pour illustrer mon propos.

Plus tôt ce mois-ci, j'ai présenté une demande d'accès à l'information à Bibliothèque et Archives Canada pour obtenir les résultats d'une élection partielle territoriale des années 1970, à l'époque où le Canada organisait nos élections. Le personnel, qui a été formidable, m'a d'abord répondu que les renseignements se trouvaient en ligne et m'a envoyé un lien.

Ce lien menait à une page d'OpenNWT, mon site Web, mais il n'existait aucune trace numérique de cette élection partielle. Elle n'avait donc, pour ainsi dire, aucune existence numérique. Sa seule trace se trouvait dans une boîte contenant des milliers de pages qui attendaient d'être examinées. Quelqu'un avait utilisé un site Web géré bénévolement et contenant des renseignements incomplets à la place des documents officiels, parce que ce site était apparu dans les résultats d'une recherche et qu'il était facile à trouver. C'est exactement ce que l'IA fait tous les jours, mais à une tout autre échelle.

La même chose se produit avec les textes législatifs que nous publions. Les moteurs de recherche et les outils d'intelligence artificielle dirigent souvent les gens vers OpenNWT plutôt que vers les sites officiels. Les pages indiquent qu'elles ne sont pas officielles, mais les machines ne lisent pas cette mention, ou n'en tiennent pas compte.

Elles lisent pourtant le reste. Au cours des 30 derniers jours, OpenNWT a reçu 42 millions de visiteurs uniques. Les Territoires du Nord-Ouest comptent environ 45 000 habitants. Le contenu que nous publions n'intéressera jamais autant de personnes en chair et en os, loin de là. La plupart des visiteurs sont des machines qui recueillent des documents pour essayer de répondre aux questions que des gens leur posent.

Cela dit, les machines ne sont pas les seules à utiliser nos outils. Outre les membres du public, le personnel de l'Assemblée, les employés du gouvernement et les journalistes les utilisent régulièrement, parce que c'est le moyen le plus facile de trouver ce dont ils ont besoin.

Lorsque nos institutions rendent de l'information accessible, elle est souvent lacunaire ou présentée dans des formats difficiles à comprendre. Par exemple, demandez à un robot conversationnel de vous renseigner sur un texte législatif adopté, mais pas encore en vigueur, ou sur d'anciennes lois, et il vous aiguillera probablement avec assurance dans une direction complètement erronée.

Le Parlement place la barre très haut au Canada en matière de publication, mais il n'est pas le seul parlement dont les décisions touchent la vie des Canadiens. Bien des décisions qui ont le plus souvent des répercussions sur leur vie — en matière d'écoles, de soins de santé et de logement, par exemple — se prennent dans les assemblées législatives provinciales et territoriales. Beaucoup de gens ne font même pas la distinction entre les ordres de gouvernement. Ils veulent une réponse. Le plus souvent, ils interrogent donc l'IA avant leur député fédéral, provincial ou territorial. Or, les assemblées provinciales et territoriales n'ont pas les mêmes ressources à investir dans la publication de l'information. L'intelligence artificielle n'a pas créé ces lacunes, mais elle les a rendues beaucoup plus importantes.

Cela peut être particulièrement vrai dans le Nord. Nos assemblées législatives sont petites, nos collectivités sont éloignées les unes des autres et une grande partie de notre histoire n'est pas en ligne. Une partie existe uniquement sous forme papier, dans une boîte rangée sur une étagère quelque part. Pourtant, lorsque la documentation est limitée, l'IA ne dit pas: « Je ne sais pas. » Les gens obtiennent des suppositions formulées avec assurance. La situation se complique encore si l'on tient compte des nombreuses langues officielles. Pour les habitants du Nord, les réponses concernant leur propre démocratie sont souvent les moins fiables.

À l'heure actuelle, on dirait que nos institutions démocratiques sont des îles dans une vaste étendue d'eau: proches, mais non connectées. Les législateurs de ces différentes îles doivent travailler ensemble pour que nous fassions tous mieux. Le Royaume-Uni, par exemple, a créé une plateforme commune de publication et de rédaction des textes législatifs, qui est en voie d'être étendue à tous ses parlements. Nos parlements et nos assemblées échangent efficacement leurs pratiques et leurs procédures, mais ils peuvent en faire davantage en matière de technologie et d'information.

Je vous laisse trois suggestions.

Premièrement, continuez d'indiquer clairement que les documents du Parlement et les lois canadiennes peuvent être réutilisés librement. Le Comité pourrait envisager de mettre à jour la permission du Président pour l'adapter à l'ère de l'IA et encourager d'autres assemblées législatives à faire de même. À l'heure actuelle, les règles sur le droit d'auteur peuvent laisser les personnes prudentes dans le doute, tandis que les autres prennent les documents de toute façon.

Deuxièmement, continuez de rendre l'information accessible dans des formats ouverts et de fournir du contexte, notamment l'historique et la chronologie, pour que les gens et les machines puissent comprendre ce qui a changé et à quel moment. Les documents historiques et le contexte sont plus importants que jamais. C'est ce qui manque souvent aux outils d'intelligence artificielle actuels. L'accès libre aux documents permet au public, et à vous-mêmes, de demander des comptes au gouvernement.

Troisièmement, travaillez avec les législateurs de tout le pays pour renforcer les institutions démocratiques grâce à des normes et à des outils communs. Sinon, le problème s'aggrave et la mésinformation se perpétue. Plus il y a de vides, plus l'IA les comble elle-même.

L'intelligence artificielle continuera d'évoluer. Bien utilisée, elle peut aider les Canadiens à s'informer sur notre gouvernement et à le comprendre. Elle peut aussi soutenir la participation et l'éducation dont dépend la démocratie. Nous ne maîtrisons peut-être pas les modèles, mais nous maîtrisons les documents sur lesquels ils s'appuient. J'aimerais que les Canadiens sachent que l'information à la base des réponses qu'ils reçoivent est ouverte, exacte et fiable.

Merci. Je serai heureux de répondre à vos questions.

● (1215)

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur Calkins, vous avez la parole en premier pour six minutes.

Blaine Calkins: Merci, monsieur le président.

Monsieur Hersberger, vous avez livré au Comité un plaidoyer très passionné au sujet des problèmes que posent, pour les services de traduction, la perte d'effectifs et le recours accru à l'IA pour faciliter la traduction. Je comprends votre frustration. Le commissaire aux langues officielles a lancé des mises en garde au sujet de ce type de changement.

Vous avez insisté sur la nécessité de maintenir l'intervention humaine. Vous étiez probablement dans la salle lors de mon dernier tour de questions. Je disais aux témoins que si nous n'avons plus de postes de premier échelon — parce qu'ils ont été remplacés par des agents d'intelligence artificielle, des robots conversationnels ou d'autres outils du genre —, nous arriverions bientôt à un point où aucune des personnes qui interviennent dans le processus n'aura d'expérience ni de connaissance pratique du fonctionnement des systèmes qu'elle supervise. Ces personnes n'auront pas acquis d'expérience à la base, dans un poste de premier échelon, et n'auront pas gravi les échelons pour accéder à ces fonctions de supervision comme nous l'avons fait avant l'intelligence artificielle.

Voici ma question: craignez-vous que le gouvernement ne fasse pas ce qu'il devrait pour garantir la fiabilité des traductions en confiant aux bonnes personnes la supervision du travail de l'IA?

Antoine Hersberger: Merci de votre question. Je vais y répondre sous l'angle des postes de premier échelon et du gel de l'embauche qui s'applique actuellement à l'ensemble du Bureau de la traduction, alors que nous réduisons les effectifs par attrition. Nous perdons donc des gens qui possèdent souvent des décennies d'expertise sans qu'ils aient la possibilité de transmettre leurs connaissances à de nouvelles recrues.

Normalement, un traducteur est embauché à un poste de premier échelon, puis suit un programme très rigoureux d'un ou deux ans au cours duquel chaque mot qu'il traduit est révisé par un traducteur expérimenté. C'est un élément essentiel de la transmission des connaissances, que nous perdons actuellement à chaque départ et chaque fois qu'une personne termine ses études en traduction sans être embauchée.

Blaine Calkins: Je vous remercie de cette précision.

Vous avez aussi laissé entendre que la qualité des services de traduction pourrait entraîner des erreurs graves. Dans le contexte du travail que nous faisons au Parlement, dans nos assemblées législatives et dans les municipalités partout au pays, une traduction inexacte pourrait poser de sérieux problèmes.

Avez-vous jusqu'ici des exemples d'erreurs graves qui ont échappé aux personnes chargées de vérifier le travail?

● (1220)

Antoine Hersberger: Souvent, le problème, c'est que nous les traducteurs qui assurons la vérification humaine, corrigeons les erreurs que nous voyons, mais, dans bien des cas, nous ne voyons pas les erreurs commises un peu partout dans la fonction publique fédérale par des gens qui utilisent...

Blaine Calkins: Jusqu'ici, on ne vous a donc signalé aucune erreur qui vous aurait échappé.

Antoine Hersberger: Voici un exemple récent rapporté dans les médias. Pendant la dernière campagne électorale fédérale, le site Web du premier ministre contenait des erreurs de traduction automatique. Nous ne les avons pas constatées nous-mêmes au Bureau de la traduction.

Blaine Calkins: Merci.

Je vais maintenant m'adresser à M. Wasylciw.

Vous soulevez un point tout à fait valable, qui me préoccupe aussi: il n'y a pas suffisamment de données accessibles — de données vérifiées — pour permettre à l'intelligence artificielle de faire des choix éclairés.

Je ne me souviens plus de quels moteurs de recherche il s'agissait, mais ils indiquaient autrefois des taux d'exactitude, par exemple « exact à 97 % ». Ils évaluaient l'exactitude de leurs réponses. À l'heure actuelle, je ne vois aucun robot conversationnel fondé sur l'intelligence artificielle faire quoi que ce soit du genre.

Je repense aux recherches que je faisais. Je ne sais pas si c'était DuckDuckGo. Quoi qu'il en soit, quand je travaillais en informatique il y a environ 20 ans, j'avais tendance à utiliser des moteurs de recherche moins conventionnels. J'utilisais MetaCrawler et d'autres outils du genre. Il ne s'agit pas de l'entreprise Meta qui existe aujourd'hui. Je crois que c'était MetaCrawler qui m'indiquait ces taux d'exactitude. Nous ne voyons plus cela aujourd'hui.

Est-ce que ce serait utile? Si l'intelligence artificielle nous disait: « Je suis sûre de ma réponse à 20 % », est-ce que cela nous aiderait?

David Wasylciw: Merci de votre question. Bien sûr, il serait utile qu'elle évalue l'exactitude de ses réponses. Toutefois, ce qu'on obtient actuellement, ce sont des réponses données avec beaucoup d'assurance, mais qui sont tout simplement fausses. Exiger qu'elle évalue son propre degré de confiance serait utile, mais je ne sais pas si nous disposons d'un modèle ou d'une méthode pour le faire correctement.

Blaine Calkins: Voilà la question.

Vous avez expliqué qu'on vous avait essentiellement fait tourner en rond. L'intelligence artificielle vous a renvoyés vers vos propres renseignements. Est-ce surtout parce que nous n'avons pas suffisamment numérisé notre histoire? Quelle part de notre passé se trouve dans des boîtes, sur des feuilles, dans des dossiers, sur des microfiches ou sur d'autres supports auxquels l'intelligence artificielle n'a pas accès?

À un moment donné, il faudra décider de numériser une partie de ces documents pour les rendre publics et accessibles à l'intelligence artificielle.

Combien cela coûtera-t-il? Qu'est-ce que cela suppose? Qu'est-ce que cela représenterait pour les Territoires du Nord-Ouest?

David Wasylciw: C'est une vaste question.

Le président: Je suis désolé. Le président a un peu manqué de vigilance. Nous avons largement dépassé les six minutes. Je parie que M. Calkins aura d'autres occasions de poser des questions au prochain tour. Toutes mes excuses.

Madame Kayabaga, vous avez maintenant la parole pour six minutes.

L'hon. Arielle Kayabaga (London-Ouest, Lib.): Merci, monsieur le président.

Toujours au sujet de la collecte d'information, l'intelligence artificielle fournit actuellement de faux renseignements avec assurance, comme l'a mentionné mon collègue, M. Calkins. Alors que nous envisageons de l'utiliser au Parlement, comme vous le proposez, nous constatons que nous ne maîtrisons pas les données qu'elle fournit. Qu'est-ce que cela signifie pour vous? Que pensez-vous de l'utilisation de l'intelligence artificielle au Parlement, sachant qu'elle débite constamment de faux renseignements avec assurance?

Mon fils de 17 ans utilise l'intelligence artificielle, et je lui répète sans cesse de tout vérifier et de ne jamais l'utiliser à moins de... S'il ne possède pas l'information au départ, il ne devrait pas s'en servir. Pourquoi devrions-nous utiliser l'intelligence artificielle si nous savons qu'elle produit de faux renseignements avec assurance?

David Wasylciw: Merci de votre question.

La question comporte plusieurs aspects. L'utilisation de l'intelligence artificielle dans le fonctionnement des parlements est une question un peu différente. Il y a certainement des façons de s'en servir, mais, au bout du compte, les gens l'utilisent. Ma fille de 20 ans fait la même chose.

Vous ouvrez Google, et la première chose que vous voyez, c'est une réponse de l'intelligence artificielle. Que vous le vouliez ou non, elle est là. Souvent, les gens cliquent dessus, suivent ce qu'elle leur propose et interagissent avec elle. C'est ce qui se produit, de toute façon. Pour contrer cela, une des mesures à prendre est de veiller à ce que l'information des parlements de tout le pays soit accessible.

Au Canada, nous nous contentons souvent de numériser d'anciens documents pour les rendre accessibles. Nous n'y ajoutons aucun contexte. Nous avons des textes législatifs, mais beaucoup de robots d'intelligence artificielle ne comprennent pas la dimension temporelle: le projet de loi A s'appliquait à tel moment, le projet de loi B s'en vient, ou encore tel ou tel élément constitue une modification. Nous devons ajouter ce genre d'information. Au Royaume-Uni, les autorités font un travail très intéressant à cet égard: elles examinent les textes législatifs et la façon de s'assurer que l'information de base est présente. Il nous reste notamment à nous assurer... La seule façon de contrer ces mauvaises réponses, c'est de veiller à avoir les bons renseignements.

● (1225)

L'hon. Arielle Kayabaga: Je serais d'accord avec vous dans les cas où l'information manque. Par exemple, j'ai vu l'intelligence artificielle fournir de faux renseignements sur des élus. Je n'ai pas de question précise en tête en ce moment, mais je pense que si vous lui demandiez, par exemple, qui était le plus jeune parlementaire à avoir fait telle chose, elle pourrait vous nommer deux ou trois personnes qui ne sont plus élues. Si vous lui demandiez de trouver quelqu'un d'une région donnée pour quelque chose — ce sont des requêtes que je lui ai déjà soumises — et qu'elle nomme plusieurs personnes qui ne sont plus élues, mais qui l'étaient auparavant... La liste des élus de 2025 ou de 2026 est publique.

Je pense que l'intelligence artificielle accuse aussi un certain retard dans sa collecte d'information. Comment nous assurer de bien l'utiliser pour ne pas amener les gens à croire quelque chose qui n'est pas...?

Je veux utiliser l'intelligence artificielle. Je m'en sers déjà dans une certaine mesure, mais je constate qu'elle me ment souvent. J'essaie de lui donner les bons renseignements pour qu'à notre prochain échange, elle me réponde à peu près ce que je veux entendre. Qu'arrive-t-il lorsque la personne ne dispose pas de ces renseignements?

David Wasylciw: Nous voyons notamment des institutions se doter de leurs propres robots conversationnels. Les parlements pourraient avoir les leurs. Au Canada, il existe de très bonnes sources. L'Institut canadien d'information juridique, ou CanLII, possède son propre robot conversationnel pour la recherche de textes législatifs.

Un des problèmes qui se présentent ensuite concerne les robots conversationnels spécialisés en intelligence artificielle. Si le Parlement crée un robot qui utilise ses renseignements, c'est très bien, mais encore faut-il que les gens s'en servent. C'est très bien d'avoir des robots spécialisés en intelligence artificielle en matière législative et toutes sortes de modèles de langage, mais, si la personne qui sort son téléphone pour poser une question ne les trouve pas...

Les praticiens et les spécialistes, comme les personnes dans cette salle, sauraient trouver une bonne réponse dans un système parlementaire. L'utilisateur moyen n'a pas nécessairement ces connaissances ni l'envie de chercher.

L'hon. Arielle Kayabaga: Il a beaucoup été question d'apposer un filigrane sur le contenu généré par l'intelligence artificielle. Beaucoup de Canadiens, moi y compris, veulent savoir quand ils interagissent avec elle. Il a aussi été question des députés qui l'utilisent pour rédiger ou générer des discours, qu'il y ait ou non une contribution humaine.

Que suggérez-vous à ce sujet? Il est entendu que nous aurons de plus en plus recours à l'intelligence artificielle. Il y a eu des échanges très intéressants en ligne concernant les députés qui s'en servent. J'aimerais connaître votre avis sur l'utilisation de l'intelligence artificielle par les députés pour communiquer. Quelle part du travail devrait revenir à l'humain et quelle part à l'intelligence artificielle?

David Wasylciw: Merci.

Il y a 10 ou 15 ans, en Allemagne, il y a eu un certain scandale parce qu'un parlementaire avait essentiellement fait rédiger son mémoire de maîtrise par des chercheurs. Des médias ont découvert que cette personne l'avait présenté à son établissement d'enseignement et avait obtenu son diplôme. Cela avait posé un problème à l'époque. Ce genre de chose arrivait donc déjà. Ce n'était pas l'intelligence artificielle qui faisait le travail, mais quelqu'un avait trouvé un raccourci pour le faire. Ce n'est pas rare, et il y a bien des façons de s'y prendre.

L'une des choses à faire est d'en informer les gens. Le groupe de témoins précédent a discuté de ce qui constitue une utilisation de l'intelligence artificielle. Si l'intelligence artificielle a corrigé l'orthographe de votre texte ou si quelqu'un s'est servi de Grammarly, est-ce aussi important que si je n'avais pas écrit un seul mot de ce discours et que l'intelligence artificielle l'avait rédigé à ma place? Il faut déterminer où fixer la limite et quel seuil établir pour les députés, surtout dans leurs communications avec le public.

Nous avons eu récemment des élections municipales, et il y a eu beaucoup de reportages sur des candidats qui avaient utilisé l'intelligence artificielle pour produire du matériel de campagne, des photos ou des éléments graphiques. L'affaire a pris de l'ampleur, au point qu'il est maintenant question de légiférer à ce sujet en vue des prochaines élections.

Le président: Merci beaucoup. Vous avez pris exactement six minutes.

Madame Normandin, vous avez six minutes. Je vous accorderai des heures supplémentaires à votre prochain tour.

[*Français*]

Christine Normandin: Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie les deux témoins de leur présence.

J'aurais surtout des questions pour vous, monsieur Hersberger.

Mon collègue M. Calkins avait commencé à faire état de lacunes et d'erreurs qui ont été générées, parce qu'il y avait une absence de suivi humain dans la boucle. Il y a Estelle Côté-Sroka, de Radio-Canada, qui a fait état, par exemple, du fait que « TB », pour le Bureau de la traduction, était traduit par « tuberculose », et du fait qu'on utilisait le même mot pour traduire « *should* » et « *must* », ce qui peut avoir une incidence vraiment majeure, juridiquement parlant.

J'aimerais entendre vos commentaires sur les craintes que ça fait naître chez vous, le fait qu'on recourt de plus en plus à l'intelligence artificielle, dans laquelle on n'inclut pas un aspect humain. Quel est le risque pour les institutions démocratiques?

Comme question complémentaire, j'aimerais entendre vos commentaires sur ceci: voyant ces drapeaux rouges soulevés par les journalistes, est-ce qu'on vous a mis dans la boucle pour arriver à une solution de rechange, ou est-ce qu'on a essayé de garder ça un peu plus à l'interne avec l'outil d'intelligence artificielle, à votre connaissance?

● (1230)

Antoine Hersberger: Oui, nous voyons déjà des conséquences liées à l'utilisation d'un outil. Ce sont vraiment des bons exemples et j'allais justement vous les offrir, parce que c'est ça que ça fait quand un outil d'intelligence artificielle est utilisé sans humain dans la chaîne. Ça crée des erreurs de sens vraiment grossières.

En fait, ce que nous voyons en ce moment et qui est préoccupant, c'est que cet outil-là est déployé en libre-service. Donc, il est mis entre les mains du public ou des fonctionnaires qui ne sont pas équipés pour juger de la traduction. Ils pourraient voir, par exemple, des erreurs vraiment grossières, comme « tuberculose » pour « TB », ce qui n'a pas de sens.

En général, pour voir les erreurs un petit peu plus subtiles et qui sont en fait plus dangereuses et qui relèvent davantage de ce que je décrivais plus tôt par rapport à la fiabilité, il faut des professionnels. Je pense, par exemple, aux erreurs de sens, aux glissements de sens, comme quelque chose qui n'est pas exactement la même chose, ou carrément aux hallucinations. On le voit aussi dans les exemples de l'article de Radio-Canada, où, par exemple, un prénom est différent en anglais et en français. Donc, ces erreurs-là sont souvent bien cachées au milieu d'une phrase qui est super bien articulée, qui est fluide à lire. C'est pour ça qu'il faut des professionnels.

Je ferais peut-être une analogie, juste pour expliquer pourquoi être bilingue ne suffit pas pour être traducteur. On ne demanderait pas à un boucher de faire une chirurgie juste parce qu'il a de l'expérience pour couper dans les os et la chair. Donc, c'est un peu le même principe. C'est pour ça que, d'après nous, il faut que ces outils-là soient mis dans les mains de professionnels plutôt que juste les laisser à la disposition de tous, en libre-service. C'est là qu'il y a un risque, d'après nous.

Christine Normandin: Justement, sur la question des professionnels qui doivent encadrer cette utilisation, est-ce que vous pouvez nous parler un peu plus de l'expertise des traducteurs? Qu'est-ce qu'ils ont comme outils spécifiques pour permettre une traduction fiable, comme vous l'avez dit, qu'un outil d'intelligence artificielle n'a pas?

Antoine Hersberger: En fait, je vous dirais qu'il y a deux catégories d'outils: il y a les outils qui viennent de leur formation et les outils techniques. Je peux parler des deux rapidement. D'un point de vue plus technologique, comme l'intelligence artificielle, comme je l'ai mentionné, c'est un outil parmi tant d'autres. Nous avons accès à toute une suite de logiciels. Nous avons des logiciels spécialisés pour faire de la traduction, pour afficher les textes en anglais et en français côte à côte. Dans ces logiciels-là, on intègre ce qu'on appelle les mémoires de traduction, c'est-à-dire un recensement de toutes les anciennes traductions qui ont été faites, une concordance dans les deux langues, qui nous permet de réutiliser des choses qui ont déjà été traduites, même si c'est partiellement similaire. Des fois, c'est parfaitement identique, donc ça permet de reprendre des textes déjà traduits et d'assurer la fiabilité.

Nous avons accès à des banques de données terminologiques, où il y a des recherches pour assurer l'exactitude de la terminologie qui a été faite. Nous avons aussi accès, évidemment, à un système de gestion des demandes, et ainsi de suite. Donc, l'intelligence artificielle intégrée à cette suite logicielle, c'est extrêmement utile. Ça permet d'avoir des suggestions, par exemple, lorsqu'il n'y a rien dans les mémoires de traduction et qu'il y a une phrase difficile à laquelle on essaie de donner un sens, on peut s'y fier comme une suggestion. Toutefois, il faut justement avoir les outils qui nous viennent de la formation et de notre encadrement en tant que traducteur pour pouvoir juger de ces résultats produits par l'intelligence artificielle.

Les traducteurs ont un diplôme universitaire en traduction. Ensuite, quand ils sont embauchés au Bureau de la traduction, comme je l'ai mentionné plus tôt, ils sont encadrés pendant un an, jusqu'à deux ans souvent, puis leur travail est révisé par des collègues chevronnés. Ensuite, on a une spécialisation dans un domaine. Habituellement, on est spécialisé dans un ou quelques clients en particulier. Pour beaucoup de traducteurs, cette spécialisation-là se construit au fil d'années, même de décennies, d'expérience où on reste vraiment avec un client ou un texte, on suit l'évolution, on connaît le contexte et on sait quelle terminologie est utilisée dans quel contexte. Souvent, on bâtit des relations avec les clients. Donc, on sait qui consulter, on sait où aller voir pour trouver le mot juste pour vraiment veiller à rendre le sens exact.

J'ajouterais, finalement, qu'en plus de la fiabilité qu'on peut offrir en tant que professionnel, on peut aussi créer des textes plus concis et clairs qui facilitent l'accessibilité à l'information. Je trouve que ça rejoint aussi un petit peu les propos de mon collègue par rapport au fait qu'il faut que l'intelligence artificielle ne nuise pas à l'accessibilité de l'information et qu'on laisse la place aux gens qui peuvent vraiment veiller à ce que les textes soient accessibles à la population.

● (1235)

Le président: Merci beaucoup.

[*Traduction*]

Monsieur Calkins, de retour à la demande générale, vous avez la parole pour cinq minutes.

Blaine Calkins: Merci, monsieur le président. C'est agréable d'être populaire.

Il est aussi utile de connaître la différence entre les données et l'information. La discussion que nous allions entamer, monsieur Wasylciw, portait sur la façon d'obtenir toutes ces données auxquelles l'intelligence artificielle n'a actuellement pas accès à cause de leur format de stockage. Vous avez parlé du contexte de ces données. C'est en fait ce qui permet, dans une certaine mesure, de passer des données à l'information.

Quelle sera l'ampleur de la tâche, et à quel point sera-t-elle difficile? Vous avez un peu plus de 30 ans de renseignements sur OpenNWT. Nous avons des ressources de gouvernement ouvert au fédéral et, bien sûr, nous avons aussi 2 autres territoires et 10 provinces qui essaient tous de mettre de l'information à la disposition du public.

Où en êtes-vous, et combien de temps a-t-il fallu aux Territoires du Nord-Ouest pour arriver à ce stade? Pensez-vous être en avance ou en retard par rapport au gouvernement du Canada? Où en êtes-vous par rapport aux autres provinces et territoires? Quel retard avons-nous à rattraper pour rendre accessibles à l'intelligence artificielle des données et de l'information exactes, accompagnées de leur contexte, afin que les Canadiens obtiennent les bons renseignements?

David Wasylciw: Merci. Vous avez posé plusieurs questions. Je vais essayer de répondre à quelques-unes d'entre elles.

Il y a une distinction importante à faire entre contexte, données et information. Il existe des normes internationales sur les données et certains formats. Pour les textes législatifs, un format international commun permet d'ajouter du contexte. Il en va de même pour des documents comme le hansard.

Si vous donnez à quelqu'un un exemplaire imprimé du hansard, cette personne peut lire la transcription. C'est très bien. Ajouter du contexte permet toutefois, lorsqu'un député en mentionne un autre, d'identifier ce dernier ou de connaître sa circonscription. Cela permet aussi d'accéder à des renseignements sur un projet de loi, de savoir qu'un mot est un terme défini dans un texte législatif ou qu'il a un sens précis dans un règlement. Ce sont tous des éléments de contexte.

Le Canada se débrouille assez bien à cet égard. Le Parlement fait de l'excellent travail avec ses publications. Ailleurs, une grande partie du contenu accessible se résume à un PDF sans aucun de ces éléments. Il en existe toutes sortes de versions.

Dans les Territoires du Nord-Ouest, nous remontons actuellement jusqu'aux années 1950. Nous essayons donc de rassembler environ 80 ans de documents et d'y ajouter du contexte pour les rendre plus utiles qu'une simple copie numérisée que quelqu'un peut consulter et lire.

Les parlements du pays en sont à des niveaux et à des étapes très différents, même pour ce qui est de l'accès. Comme les témoins du groupe précédent l'ont expliqué au sujet de certains médias d'information, certains parlements bloquent l'accès automatisé à leur contenu.

À un autre niveau, le droit d'auteur du Président empêche la réutilisation dans certains cas. Les textes législatifs fédéraux sont accessibles et peuvent être réutilisés, mais, dans bien des cas, dans les provinces, le droit d'auteur de la Couronne y fait obstacle. Certaines administrations délivrent des licences autorisant l'utilisation individuelle, d'autres permettent l'utilisation à des fins non lucratives, et d'autres encore n'autorisent aucune utilisation.

La façon dont cette information est présentée varie énormément d'un bout à l'autre du pays. Ce sont les fondements mêmes de la démocratie. Le hansard et les textes législatifs sont là. Il existe des formats que les gens peuvent utiliser, mais la présentation est très disparate au pays.

J'aime à penser que nous faisons de très bonnes choses dans les Territoires du Nord-Ouest, après nous être lancés là-dedans un peu par hasard il y a 15 ans ou plus. Nous devons poursuivre ce travail, et il faut aussi le faire ailleurs. Cependant, peu d'endroits ont les ressources nécessaires ou choisissent de les investir dans ce genre de travail. Avec l'intelligence artificielle, cela devient plus important.

Blaine Calkins: Qu'allons-nous faire de l'information protégée ou assujettie au droit d'auteur? Que conseillez-vous pour qu'une plus grande quantité d'information entre dans le domaine public?

David Wasylciw: Il y a quelques pistes.

L'une consiste à examiner, au fédéral, la permission du Président et le droit d'auteur du Président. Les assemblées législatives détiennent le droit d'auteur sur les documents produits dans le cadre des travaux des parlements et des assemblées. Il faudrait en autoriser la libre utilisation. Rien ne justifie de les protéger par le droit d'auteur ni de soumettre leur accès à l'autorisation de chaque président. Chaque assemblée devrait en décider elle-même, mais, certainement, les paroles prononcées à la Chambre, les décisions de la Chambre, les projets de loi adoptés... Si l'on considère le droit d'auteur et son objectif, qui est de protéger les créations des gens, un projet de loi n'est pas une création individuelle. Ces documents devraient être accessibles à tous.

● (1240)

Blaine Calkins: L'autre jour, j'ai essayé de consulter les résultats des votes sur certains textes législatifs. J'ai été stupéfait de constater que l'intelligence artificielle avait du mal à dresser la liste des votes des députés fédéraux et des députés des assemblées législatives de différentes provinces. Est-ce un problème dans les Territoires du Nord-Ouest?

David Wasylciw: Non, parce que j'ai fait énormément de travail pour regrouper tous ces renseignements.

C'est toutefois un véritable problème. Ces renseignements n'existent pas ailleurs que dans le hansard. Nous avons écrit des scripts et d'autres outils pour les extraire et les rendre accessibles.

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur Jeneroux, vous avez la parole pour cinq minutes.

Matt Jeneroux (Edmonton Riverbend, Lib.): Je remercie les témoins de leur présence aujourd'hui.

Votre témoignage est fascinant, monsieur Wasylciw.

Pour revenir à la question de mon collègue sur l'extraction de données de votre site Web, je suppose qu'il en irait de même pour d'autres sites, s'il existait un « OpenAlberta », un « OpenBC » ou un « OpenSaskatchewan ».

Cela m'amène à certaines de mes questions. Pour donner suite aux questions de ma collègue, Mme Kayabaga, j'aimerais connaître votre avis sur la divulgation du recours à l'IA. J'aimerais aussi savoir ce que vous pensez de la direction que nous prenons avec certains de ces outils communs.

Vous en avez fait l'un de vos trois points. J'aimerais que vous en disiez un peu plus. Je vous laisse choisir l'ordre dans lequel vous voulez examiner ces questions. J'espère que nous pourrons en discuter.

David Wasylciw: Merci beaucoup.

Il y a une dizaine d'années, un groupe en Nouvelle-Écosse essayait de faire quelque chose de semblable: publier le hansard et les renseignements législatifs sur Internet dans des formats ouverts permettant d'y faire des recherches. Il a mis fin au projet après quelques années parce que, disait-il, la plupart de ses utilisateurs travaillaient dans les médias, au gouvernement ou à l'Assemblée législative, et aucun ne voulait payer pour le service. Aucun ne voulait produire ces renseignements lui-même, et personne ne voulait contribuer au projet. Les moyens ou le savoir-faire nécessaires faisaient donc défaut. Il s'est réorienté pour parler de démocratie en Nouvelle-Écosse. Ce qu'il essayait de mettre sur pied était une excellente initiative.

L'avantage, dans notre cas, c'est que j'y tiens assez pour continuer et que je fais appel à des gens pour mener le projet à bien. Cependant, c'est la responsabilité des gouvernements. L'exemple du Royaume-Uni en matière législative est excellent. Une même plateforme réunit l'Angleterre, l'Écosse et bientôt le Pays de Galles pour élaborer, rédiger et publier des textes législatifs. Je ne connais pas beaucoup de plateformes communes au Canada pour les votes, le hansard, les textes législatifs ou les autres éléments et technologies parlementaires de ce genre. Je ne pense pas que les gens utilisent des solutions communes. Ils font tous appel à des services contractuels différents et ont procédé de façons très différentes.

Matt Jeneroux: On peut supposer que les bibliothèques parlementaires et celles des assemblées législatives seraient les interlocutrices toutes désignées pour ces services, compte tenu de leur rôle historique.

Dans le modèle de services communs que vous proposez, envisagez-vous un partenariat entre ces différentes bibliothèques?

David Wasylciw: Oui. Les bibliothèques parlementaires seraient probablement la solution la plus simple, mais chaque assemblée est organisée différemment. Certaines fonctions ne relèvent peut-être pas des mêmes services. Toutefois, si vous examinez l'organisation et le fonctionnement des gouvernements, bon nombre d'activités fondamentales restent les mêmes. Chaque administration canadienne compte parmi ses institutions démocratiques un organisme électoral et une institution parlementaire. Chacune produit des documents semblables. Les structures peuvent être un peu différentes, mais les points communs sont nombreux.

Matt Jeneroux: J'essaie de comprendre ce que vous proposez: est-ce que tout le monde devrait créer sa version d'OpenNWT, qui serait vraisemblablement gérée par les assemblées législatives et les parlements, ou faudrait-il procéder autrement? Je veux aussi aborder la question de la divulgation du recours à l'IA. Si un élément manque, je suis heureux d'en parler.

Pour revenir sur certaines questions de Mme Kayabaga, nous, les députés, prenons la parole à la Chambre des communes pour prononcer des discours. Nous les publions ensuite sur... Nous n'utilisons pas TikTok, mais nous les publions sur Instagram et ailleurs. Si nous ajoutions une voix hors champ, le contenu pourrait être étiqueté comme étant généré par l'IA, comme l'ont dit les témoins précédents. Nos électeurs auraient alors l'impression que tout a été généré par l'IA: les images, la voix hors champ et le reste.

Un modèle fondé sur le pourcentage de contenu généré par l'IA pourrait-il constituer une solution pour les parlementaires?

● (1245)

David Wasylciw: Pour terminer sur le premier point, nous avons développé les outils des Territoires du Nord-Ouest dans nos temps libres, généralement parce que cela nous intéressait. Je les ai présentés à des bibliothécaires parlementaires, à des rédacteurs du hansard et à toutes sortes de gens. Ce ne devrait pas être si difficile. Si nous pouvons le faire dans nos temps libres, nos gouvernements devraient pouvoir le faire aussi. Je pense que nous pouvons faire mieux.

Quant au contenu et à ce que vous dites, il y a une limite à tracer. Je pense que les témoins précédents en ont parlé. Lorsqu'il semble s'agir d'une voix hors champ, personnellement, cela ne m'inquiète pas tellement. Il reste que vous utilisez la technologie de différentes façons.

Si l'outil a modifié le texte parce que celui-ci ne lui convenait pas ou qu'il voulait en retoucher la formulation, cela pourrait poser un problème. Une désignation générale ne suffit donc pas. À mon avis, le problème est que la mention générale « généré par l'IA » n'indique pas assez précisément de quoi il s'agit. Toute réglementation ou disposition du Règlement à ce sujet devra être plus détaillée, car il faudra savoir si l'IA a servi à produire la voix hors champ et si le contenu lui-même a aussi été généré de cette façon. Il faudra ces renseignements supplémentaires, car une petite étiquette ne suffit pas.

Le président: Merci beaucoup.

[*Français*]

Madame Normandin, vous avez la parole pour trois minutes.

Christine Normandin: Merci beaucoup, monsieur le président.

Monsieur Hersberger, la semaine dernière, nous avons reçu vos collègues de l'AIIC, soit l'Association internationale des interprètes de conférence. Ils nous disaient qu'ils ont vraiment l'impression que le gouvernement essaie de faire des économies de bouts de chandelle. Nous le voyons avec les coupes de 25 % annoncées sur cinq ans et le recours à l'intelligence artificielle pour la traduction. Ça se fait, visiblement, beaucoup plus aux dépens des francophones, parce qu'il y a plus de traduction qui se fait de l'anglais vers le français.

Vous avez parlé du risque de perte d'expertise aussi à l'interne, parce qu'il y a l'attrition. Il y a des gens qui sont de moins en moins intéressés à s'engager dans la voie de la traduction. Tout ça se fait au profit de l'entreprise qui est derrière GCtraduction, une entreprise dont on ne sait même pas ce qu'elle est, à ma connaissance. Ultimement, le gouvernement peut devenir captif d'une seule entreprise et avoir perdu une expertise humaine.

Est-ce que vos collègues de l'AIIC ont cette crainte? Est-ce que vous partagez la même crainte? Ultimement, il n'y a pas de réelle économie, surtout quand on connaît la capacité du gouvernement à connaître des déboires avec tout ce qui est informatique.

Antoine Hersberger: Je devrais juste préciser que GCtraduction a été développé par le Bureau de la traduction. Donc, c'est un outil interne, qui se fie effectivement sur une technologie du marché privé. Je pense que je laisserais les représentants du Bureau de la traduction vous en dire plus sur les détails techniques derrière ça.

Il est sûr que, pour nous, les risques n'en valent vraiment pas la chandelle. Les risques de ces économies de bouts de chandelle, pour maintenir l'analogie, sont vraiment grands. On parle de la capacité du gouvernement fédéral à communiquer avec des millions de personnes au Canada dans leur première langue officielle. On sait que ce n'est vraiment pas toute la population canadienne qui est bilingue. Donc, pour des francophones unilingues qui ont besoin d'interagir avec leur gouvernement pour accéder à des services ou qui veulent s'informer sur le fonctionnement de la démocratie canadienne, si la fiabilité de ces services est remise en question, on remet directement leur accès à leur propre gouvernement et à leur propre démocratie en question.

Christine Normandin: Vous avez levé le drapeau rouge dans l'article d'Estelle Côté-Sroka. Est-ce que le gouvernement a pris en considération les craintes que vous avez manifestées? Avez-vous plus l'impression qu'il a tenté de mettre un peu le couvercle sur la marmite et d'essayer de gérer ça à l'interne?

Antoine Hersberger: Pour l'instant, nous n'avons pas vu de changement de cap de la part du gouvernement, du Bureau de la traduction en ce qui a trait à GCtraduction. Cet outil est déployé dans l'ensemble des ministères. On vise à le déployer le plus largement possible, bien que les traducteurs et les traductrices à l'interne lèvent le drapeau rouge, pas seulement depuis la semaine passée, mais aussi depuis presque deux ans, soit depuis que le projet est né.

Christine Normandin: Merci beaucoup.

[*Traduction*]

Le président: Je sais que cela va en étonner beaucoup, mais nous redonnons la parole à M. Calkins pour cinq minutes.

● (1250)

Blaine Calkins: Je ne m'y attendais pas. Très bien.

Je voudrais approfondir quelques points au sujet des Territoires du Nord-Ouest. Vous avez dit avoir reçu des millions de requêtes ou de visites concernant les données que vous gérez. Vous savez que bon nombre de ces sources ne sont pas... Il y a peut-être 40 000 habitants dans les Territoires du Nord-Ouest. Je suppose que vous n'avez pas un immense centre de données. Vous disposez de certaines capacités informatiques pour votre travail dans les Territoires du Nord-Ouest, mais la plupart des données que vous publiez pour le compte de leur gouvernement sont publiées dans le territoire même. Elles sont hébergées dans des centres de données des Territoires du Nord-Ouest. Est-ce exact?

David Wasylciw: Elles sont hébergées dans des centres de données canadiens.

Blaine Calkins: Dans des centres de données canadiens, donc dans le reste du pays. Vous ne vous préoccupez pas de la souveraineté territoriale, mais vous vous préoccupez de la souveraineté nationale, en veillant à ce que les données restent au Canada. Est-ce exact?

David Wasylciw: Oui. Franchement, c'est bien qu'elles soient au Canada. La source originale de ce que nous publions est au Canada, puisque c'est de là que cela provient, mais je pense qu'il est important de garder ces données ici.

Blaine Calkins: Pouvez-vous déterminer la nature des demandes ou des requêtes qui vous parviennent concernant vos données, ou avez-vous seulement un compteur qui en indique le nombre?

David Wasylciw: Nous publions le hansard, les documents législatifs, les textes de loi, les données sur les marchés publics — toutes sortes de choses — pour les rendre plus faciles à utiliser, et les consultations portent sur tous ces types de contenu. Il y a beaucoup de données sur les marchés publics, et de nombreux robots les consultent. Il y a beaucoup de contenu du hansard et de documents historiques du genre, et il s'agit surtout de moissonnage du Web. Nous pouvons voir d'où viennent les consultations et de quels types de robots elles proviennent. Certains sont faciles à bloquer; d'autres le sont moins. C'est le même problème que rencontrent les gouvernements. Beaucoup de gouvernements et toutes sortes d'entreprises et d'organismes sans but lucratif reçoivent actuellement un très grand nombre de visites de robots.

Blaine Calkins: Je reviens donc à ma question précédente. Quand il s'agit de déterminer quels renseignements historiques vous allez sortir des archives, disons, pour les rendre plus faciles à exploiter par les machines, les requêtes influencent-elles vos choix? Est-ce la nature des requêtes qui vous guide? Comment déterminez-vous ce qui est utile et devrait être librement accessible, et ce que vous allez laisser de côté? Qui prend cette décision, et comment?

David Wasylciw: En général, c'est moi qui prends cette décision, après avoir discuté avec les gens de ce qu'ils trouvent utile. Par exemple, il n'existait pas de répertoire uniforme des résultats électoraux. Nous avons donc consacré beaucoup d'efforts à rendre facilement accessibles les résultats des élections tenues au fil de l'histoire des Territoires du Nord-Ouest. Il m'en a échappé une des années 1970, dont j'essaie maintenant d'obtenir les résultats, mais il était important de constituer ce répertoire. Le hansard m'intéressait personnellement. J'ai vu un projet semblable au fédéral et je me suis dit: « Est-ce que cela peut être si difficile? Je vais le faire. » C'était assez difficile. Il y a 15 ans, j'ai dû apprendre beaucoup de choses, parler à beaucoup de programmeurs et travailler fort pour y arriver. Ce serait beaucoup plus facile aujourd'hui.

Il faut regarder ce qui est utile et déterminer quelles données devraient être visibles. Pour les marchés publics, j'étais curieux. J'ai commencé par examiner un marché concernant le hansard et me demander à quand il remontait. Comme les données étaient difficiles à utiliser et que je constatais que les gens les trouvaient utiles, j'en suis venu à créer un vaste système de bases de données. Les gens pouvaient venir me dire: « Ce serait vraiment bien de recevoir une alerte quand quelque chose est dit à la Chambre, pour que nous puissions le mettre dans le hansard. » S'ils s'intéressent vraiment aux données sur les marchés publics, nous pouvons travailler là-dessus.

Tout cela se fait en discutant avec les gens pour découvrir ce qu'ils trouvent utile dans l'information gouvernementale.

Blaine Calkins: Merci, monsieur le président.

Le président: Madame Vandenbeld, vous avez cinq minutes.

Anita Vandenbeld (Ottawa-Ouest—Nepean, Lib.): Merci, monsieur le président.

Toute cette réunion a été très éclairante, mais je veux m'adresser à vous, monsieur Wasylciw.

Vous avez facilité l'accès de l'IA à l'information de votre base de données, mais j'imagine que d'autres pourraient en faire autant. Les robots conversationnels ne font pas nécessairement la distinction entre vos renseignements fiables et ceux d'une autre personne qui ne le sont pas ou qui sont différents.

Pendant la réunion, j'ai ouvert ChatGPT et je lui ai demandé pour qui j'aurais dû voter aux dernières élections dans ma circonscription. Il m'a même indiqué que j'étais candidate, ce que j'ai trouvé fascinant. J'ai ensuite regardé les sources.

L'une des sources était un site Web appelé firearmrights.ca. J'ai demandé à ChatGPT pourquoi il avait choisi cette source, et il m'a répondu: « Le document de firearmrights.ca figurait dans les résultats de recherche, mais je ne l'ai pas ouvert et je ne m'en suis pas servi pour répondre. Sa présence dans les résultats ne constituait pas un choix délibéré de source ni une marque d'appui à l'organisme. » Il disait: « Je n'ai pas utilisé cette source. »

Cela soulève beaucoup de questions sur la fiabilité des sources et sur la façon dont il les choisit. Comment nous assurer que ces robots conversationnels fournissent des renseignements fiables, plutôt que de citer quelque chose qu'ils disent ne pas avoir ouvert?

● (1255)

David Wasylciw: La question comporte plusieurs aspects.

L'un consiste à veiller à ce que l'information provenant de sources valables soit accessible. Un autre serait de réglementer son utilisation.

Le problème, toutefois, c'est que les gens attendent beaucoup d'un robot conversationnel. Tout ce qu'il fait, c'est intégrer une énorme quantité d'information à un système. Le système s'appuie sur un vaste calcul de probabilités pour dire: « Vous avez tapé ce mot et cette lettre, et nous pensons que le mot ou la lettre qui suit sera celui-ci ou celle-ci. »

Les gens pensent que les robots conversationnels réfléchissent et font d'autres choses de ce genre, mais ils ne font rien de tout cela. Ils cherchent simplement le prochain mot qui, parmi les milliards d'éléments saisis dans le système, est le plus susceptible d'apparaître, compte tenu du reste du contexte de votre conversation et de tout ce qui se passe. Ils cherchent des mots qui conviennent.

C'est pourquoi, dans le Nord, je peux faire une recherche sur l'« exécution des ordonnances alimentaires » et obtenir une loi qui n'a jamais existé. J'ai fini par trouver le rapport d'un barreau que le robot avait lu. Une même phrase y évoquait ce sujet et quelque chose concernant le Nouveau-Brunswick. La seule information publiée se résumait à cette phrase. C'est ainsi qu'il a établi ces liens: il connaissait les mots « Territoires du Nord-Ouest » et « exécution des ordonnances alimentaires », et, comme très peu de sources en parlent, voilà ce qu'il a trouvé.

Ils ne sont pas aussi intelligents que nous le pensons. Ils cherchent des mots et des lettres qui conviennent. Pour ce qui est des principaux robots conversationnels accessibles au public, nous ne pouvons pas faire grand-chose pour empêcher cela.

Anita Vandenbeld: Cela pourrait être très trompeur. Nous en avons vu un exemple lorsqu'il a été question de la seule source que le robot avait consultée pour les élections québécoises.

Mon autre question ressemble à celles de M. Calkins et de M. Jeneroux.

Lorsqu'on utilise l'IA à une fin quelconque, je pense que cela dépend beaucoup de la requête et des sources qu'on lui demande de consulter. Si je rédige une lettre, que mon personnel m'en fournit une version et que je demande à ChatGPT de trouver un discours que j'ai prononcé il y a quelques mois et de l'intégrer pour que la lettre me ressemble davantage, il serait immédiatement indiqué que j'ai utilisé l'IA, n'est-ce pas? Comment distinguer l'utilisation de l'IA pour rendre une voix plus authentique ou pour exploiter des sources qui renforcent une réponse, de son utilisation pour créer quelque chose de toutes pièces? Est-ce même possible?

David Wasylciw: Quand vous procédez ainsi et dites: « Voici un autre texte que j'ai écrit, voici mon style », l'outil risque aussi de déraper un peu si vous ne vérifiez pas tout ce qu'il a fait. Il pourrait se dire: « Très bien, c'est ainsi que vous vous exprimez habituellement » et, si vous parliez d'un sujet sans aucun rapport, en insérer un élément parce que c'était le sujet du texte. C'est l'un des problèmes de cette façon de faire. Cela peut entraîner des usages non prévus de l'IA et des ajouts involontaires.

Prenez la traduction, dont mes collègues ont parlé: l'IA peut rendre correctement certains éléments, puis dévier selon le contexte. Ce sont des situations où il faut signaler son utilisation et être plus clair. C'est aussi là que le Parlement pourrait se doter d'outils internes utilisant l'IA pour dire: « Voici tous les discours que vous avez prononcés à la Chambre » ou « Voici tout ce que vous avez fait », puis trouver des points communs dans le langage employé.

Si nous limitons ces outils à nos propres renseignements, c'est plus sûr, mais il faut quand même vérifier. En limitant davantage leur champ d'action, on peut obtenir de meilleurs résultats, mais il y a toujours un risque. C'est pourquoi, au bout du compte, quelqu'un doit lire les textes, les comprendre et s'assurer de pouvoir en assumer le contenu.

Anita Vandenbeld: C'est là qu'interviennent la formation et les lignes directrices.

Le président: Merci beaucoup.

Je remercie les témoins d'avoir comparu aujourd'hui.

Le Comité a terminé ses travaux. La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : https://www.noscommunes.ca

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: https://www.ourcommons.ca